

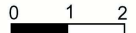
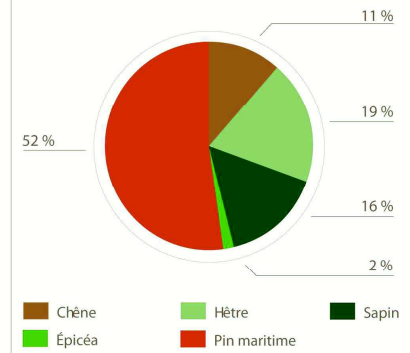
 Espaces boisés gérés par ONF (Forêt de protection)
 Autres espaces boisés

LES ZONAGES REGLEMENTAIRES LA FORET DE PROTECTION

Principales essences commercialisées par l'ONF Sud-Ouest



Forêts domaniales et forêts communales gérées par l'ONF sont certifiées PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières - Plan European Forest Certification)



Exemple de réalisation d'un soutènement par ouvrage bois (Hautes-Alpes) dans le cadre des missions d'intérêts général pour la prévention des risques naturels

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES

C.1

Les caractéristiques géomorphologiques ont façonné les paysages du vallon en conditionnant son occupation du sol.

Ainsi on observe un paysage présentant globalement des systèmes agro-pastoraux de l'espace montagnard avec landes intermédiaires et estives souligné par des vallées principales et secondaires marquées.

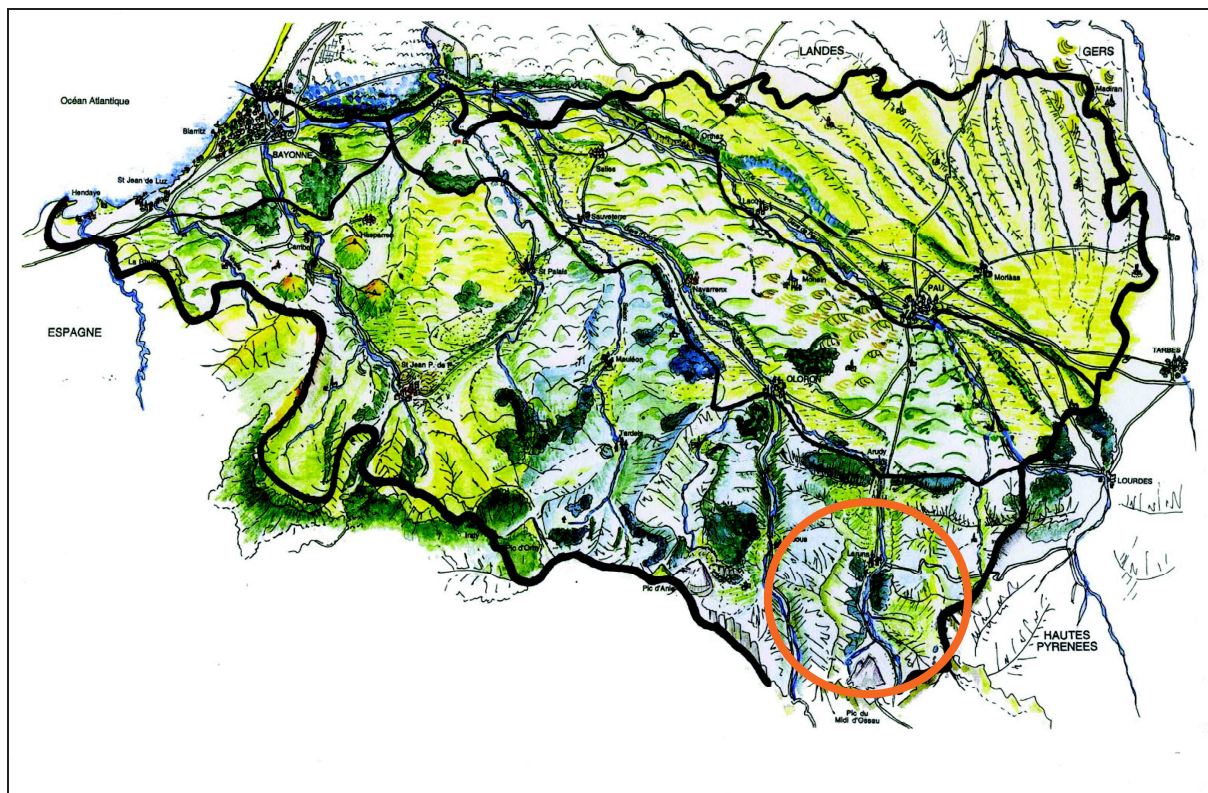
On peut donc distinguer environ 3 entités paysagères,

- fonctionnement de vallées ouvertes (trame de parcellaire forte),
- aux sommets où s'alternent de boisements, pastoralisme) et
- une entité plus intermédiaire qui fait office de transition sur la terrasse moyenne.

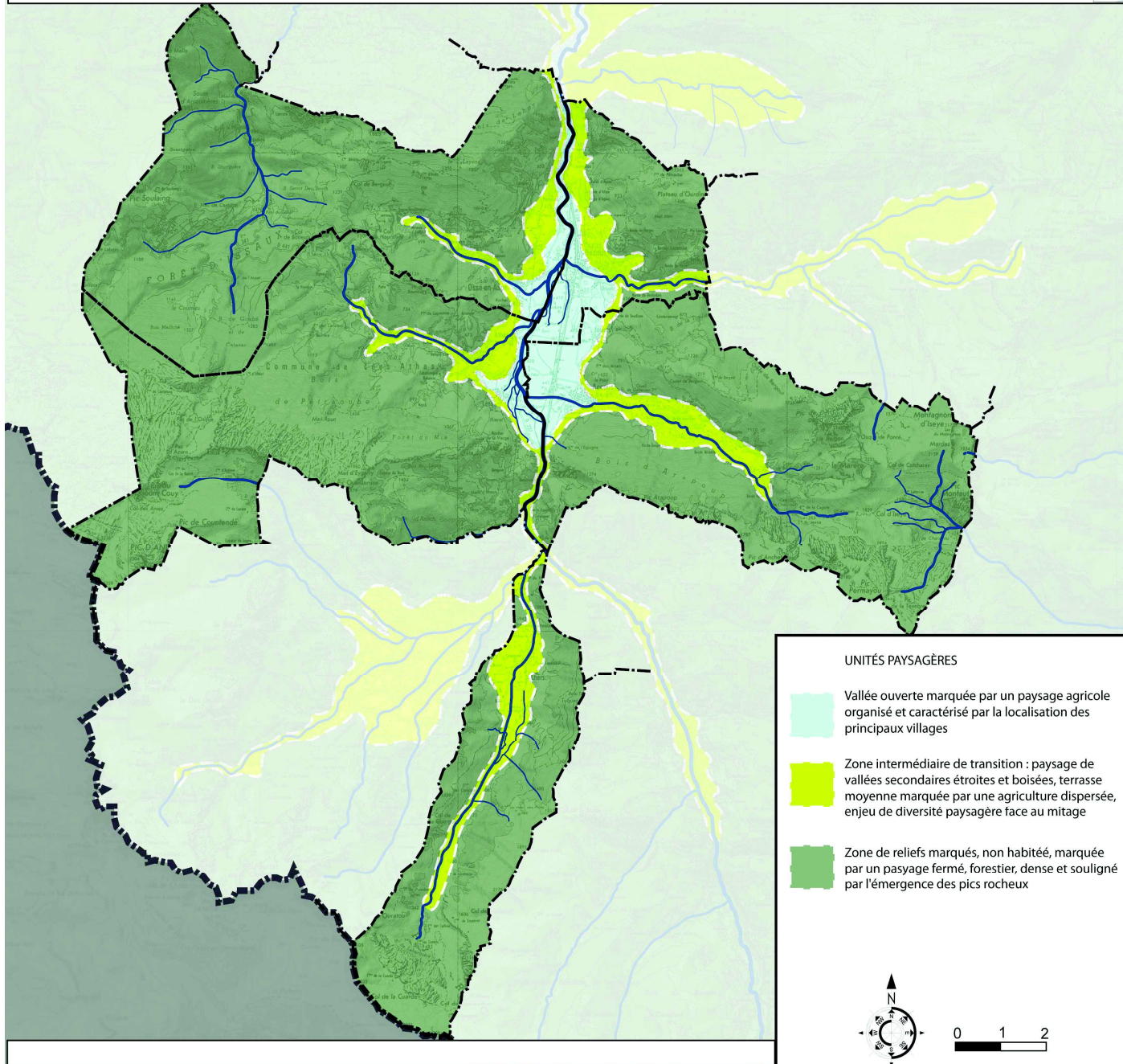
Le phénomène de transhumance se reflète dans le paysage (lien d'ordre humain entre les différentes entités paysagères), dans son processus saisonnier. La montée à l'**estive** des troupeaux libère les **fonds de vallées** qui vont être récoltés afin de récolter un stock de foin suffisant pour subvenir aux besoins du troupeau pendant l'hiver. Ainsi les cheptels partent au printemps en **moyenne montagne** sur les estives intermédiaires, puis en **haute montagne** sur les hautes estives communales

Le pastoralisme ainsi appliqué au territoire est garant de l'entretien des paysages. La déprise agricole liée à la baisse des activités d'élevage est donc une conséquence sur l'enfrichement général des reliefs.

Autre lien entre ses différentes unités : le bois. Elevés sur les sommets difficiles pour les cultures, les arbres des peuplements forestiers notamment le Hêtre étaient ensuite acheminer soit par des chemins spécifiques soit par les vallées secondaires pour arriver au Gave où des ports furent aménagés pour transiter ce bois jusque Bayonne pour servir à la fabrication des bateaux. Aujourd'hui une scierie a supplanté le port de Lées.



Les grands paysages des Pyrénées – Source SDAP



UNITES PAYSAGERES

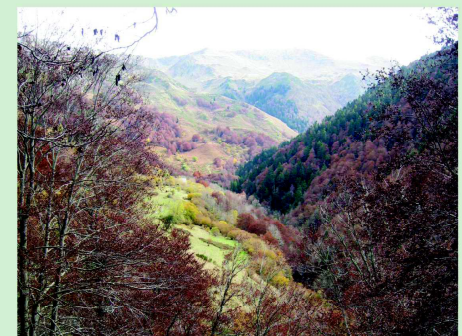
Paysage de vallée ouverte et agricole avec implantation des villages



Paysage intermédiaire composite de transition avec polyculture, élevages, mitage et boisements



Paysage fermé marqué de reliefs et de boisements denses



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL**C.1****a) LE VALLON OUVERT, LA PLAINE AGRICOLE AVEC IMPLANTATIONS DES BOURGS**

Le replat anastomosé du Gave à Bedous a permis d'établir le développement de l'agriculture avec de grandes unités ; le parcellaire est d'ailleurs marqué par cet aspect bocager qui souligne le découpage agricole.



Vue sur le vallon et ses villages (Bedous)

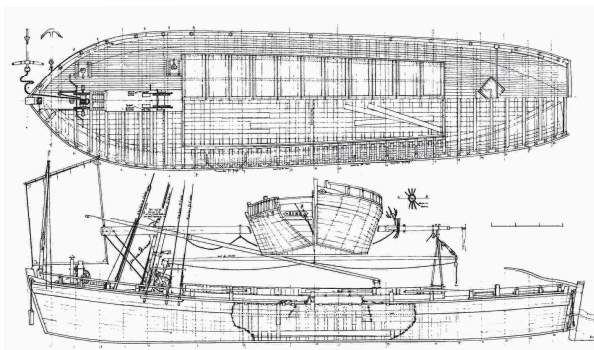


Vue sur le vallon et son maillage agricole marqué par ses haies (vue de Bedous depuis Osse en Aspe)

L'eau y tient une place prédominante puisqu'elle conditionne l'agriculture (irrigation / drainage) et a aussi été un facteur de développement économique : construction de moulins, développement de ports¹, activité de pêche, commerce, acheminement en bois et céréales ou farine vers d'autres communes.



Le Gabarret à Bedous

Plan / dessin d'une gabare (bateau à fond plat)²

De nombreux bras artificiels aux abords du Gave (biefs) témoignent encore de ces dérivations acheminant l'eau vers le fonctionnement hydraulique des moulins aujourd'hui disparus. Egalement des petits canaux de dérivation

¹ Cette proximité entre une forêt prospère et la confluence Malugar/Gave d'Aspe a permis sous Louis XIV, grâce à Colbert, de valoriser ces bois afin d'approvisionner le port de l'Adour en bois et mats dans les chantiers navals. Ainsi sur Lees un port a été développé mais les traces anthropologiques sont gravées sur le cheminement à flancs de roches via la route de la mature qui permettait de faire descendre les mats jusqu'au port de Lees qui poursuivait cet acheminement par le principe du radelage (le flottage du bois).

² On peut noter le rapprochement linguistique entre le nom *Gabarret* du ruisseau de Bedous et le bateau à fond plat *Gabarre*, « grande embarcation pour le transport des marchandises sur les rivières et les estuaires » (Larousse)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

Les canaux d'irrigation sont encore présents sur les quatre communes du Vallon, dans leurs larges espaces cultivés de la plaine aux abords du gave (très visibles à Léés, existent à Bedous, Voir Etude pré Remembrement)



Canaux d'irrigation sur le plateau de Lhers (Accous)



Moulin sur la Berthe (Accous)

Ce replat a conditionné également les implantations humaines, avec la formation de villages en pied de terrasses. L'habitat y est groupé, relativement continu dans des îlots assez denses. Le maillage est peu développé et souvent organisé à partir des monuments culturels. Des liaisons viaries ont ensuite maintenu et développé ces noyaux urbains.

Des aménagements annexes comme les lavoirs marquent également un lien social et actif avec les cours d'eau.

Les matériaux employés témoignent également de ce lien gave/lieu de vie et, notamment par la confection de ruelles en galets (« carrerot » en calade), de placettes ou cour en galets (usoir en calade) mais aussi dans la réalisation des moellons de pierre (pierre d'espugne) servant à l'édification des constructions et dans les matériaux de toiture (ardoise).



Toiture en ardoise



Muret de pierre moellon clôturant les unités agricoles en fond de vallée

Ce paysage de vallée ouverte est marqué par son agriculture en vastes îlots agraires soulignés très souvent par des haies bocagères arbustives ou arborées mais aussi clos par des murets de pierres sèches souvent en accompagnements des voiries principales. **Ces grands îlots agricoles constituent des reculs structurant des vues remarquables sur le paysage de montagne notamment en sortie sud du bourg de Bedous.**

Le remembrement a marqué un changement dans ce paysage, supprimant notamment des haies arborées, (à Bedous) mais aussi les murets assez typiques des zones agricoles des fonds de vallée.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL**C.1****b) ZONE INTERMEDIAIRE DE TRANSITION : PAYSAGE DE VALLEES SECONDAIRES ETROITES ET BOISEES, TERRASSE MOYENNE MARQUEE PAR UNE AGRICULTURE DISPERSEE, ENJEU DE DIVERSITE PAYSAGERE FACE AU MITAGE**

Ilots agricoles en terrasse intermédiaire



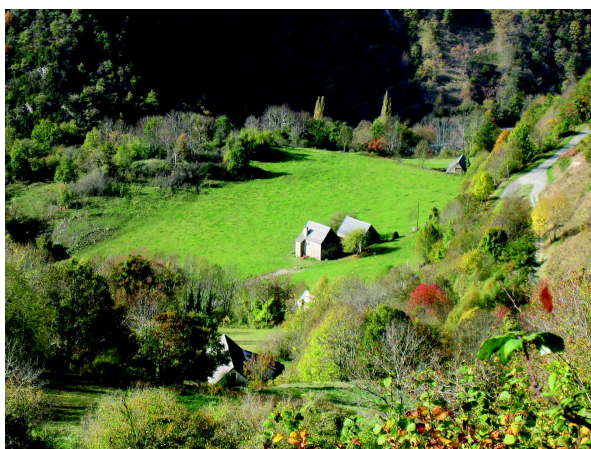
Dispersion d'habitat en terrasse intermédiaire

Cette unité est marquée par les lits des vallées secondaires dissymétriques (avec un versant nord exposé à l'ensoleillement plus favorable aux cultures, *la soulane*³, et un versant sud exposé à l'ombre, *l'ombrée*⁴, d'avantage caractérisée par une occupation de boisements).

Cette généralité s'applique aux vallées du Gabarret à Bedous, de la Berthe à Accous, le Malugar à Léés-Athas et l'Arricq à Osse-en-Aspe.....

Au sein de cette unité, l'habitat y est peu présent, de manière très dispersée et constitué généralement de granges à usage agricole dans les anciennes granges. Les anciens potagers sont devenus jardins ; les anciennes haies composites sont devenues des haies rigides de thuyas. Autrefois, l'occupation humaine y a toujours été présente en été, contrairement à l'hiver où les routes n'étaient pas habituellement déneigées.

Depuis une dizaine d'année, la desserte est plus aisée à cause d'hivers plus doux, et un déneigement plus fréquent des accès, facilité par la mécanisation des engins (Route de St Christau). L'implantation du bâti, constitué principalement d'anciennes granges réhabilitées, est très dispersée.



Habitat isolé



Nouvelle forme architecturale de l'habitat dispersé

³ Terme Béarnais équivalent à Adret

⁴ Terme équivalent à Ubac

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

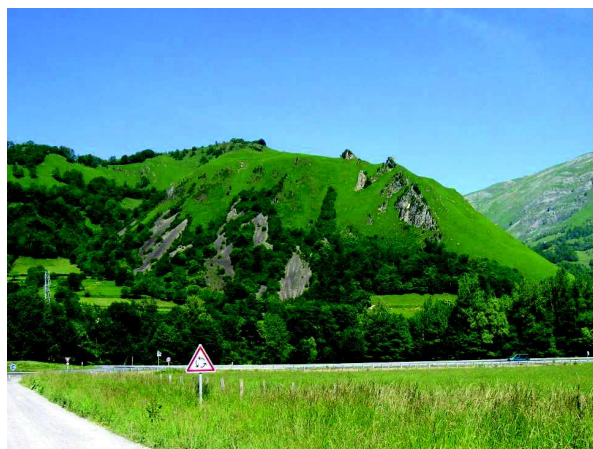
La déprise agricole dans ce secteur, conduit à une certaine fermeture du paysage (prairie en cours d'enfrichement, utilisation d'essences non caduques dans les jardins), à l'abandon des fermes d'altitude et au changement de destination du statut des bâtiments agricoles au profit de l'habitation de résidences secondaires.

Les matériaux et la conception des bâtiments sont également plus contemporains : utilisation du bois, orientation différente du bâti, formes moins locales avec toitures arrondies, suppression des pans coupés...

Ce phénomène tend à se généraliser nécessitant un certain contrôle, une gestion des réseaux spécifiques... pouvant occasionner des frais en surplus pour les communes (raccordements...) : Les réseaux sont implantés au cas par cas, les captages d'eau potable sont souvent unifamiliaux, il n'y a pas de collectif public.

c) ZONE DE RELIEFS MARQUES, NON HABITEE, MARQUEE PAR UN PAYSAGE FERME, FORESTIER, DENSE ET SOULIGNE PAR L'EMERGENCE DES PICS ROCHEUX

Zones de pâtures des estives de haute montagne, dont le maintien d'usage est devenu un maintien du paysage. La difficulté de la transhumance (et les rendements agricoles des fourrages conjugués aux qualités de stockage de la nourriture) a conduit à pérenniser les élevages en fond de vallées et par conséquent induit une déprise agricole sur les étages montagneux supérieurs qui s'enfrichent faute d'être pâturés (zones intermédiaires)



Emergences rocheuses sur les reliefs



Orgues de Camplong (Leas-Athas)

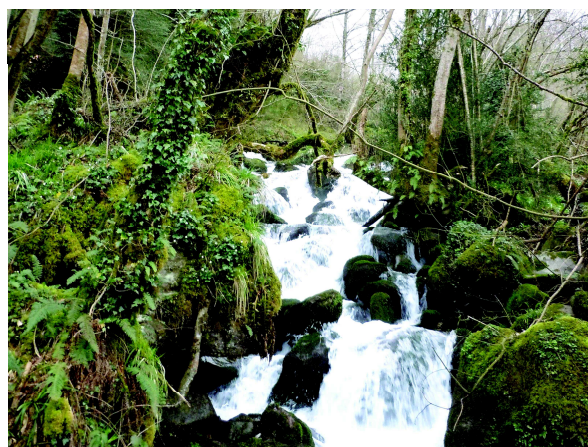
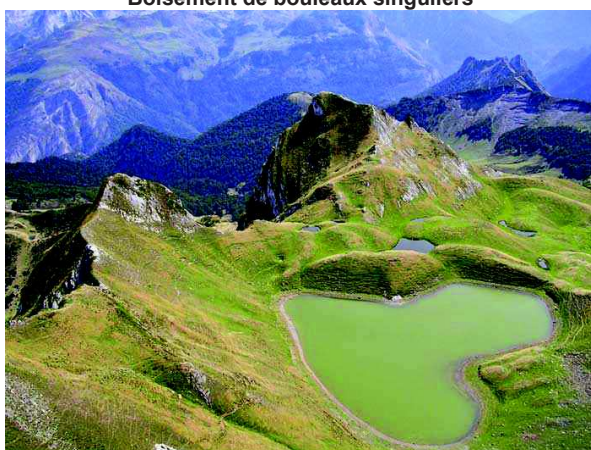
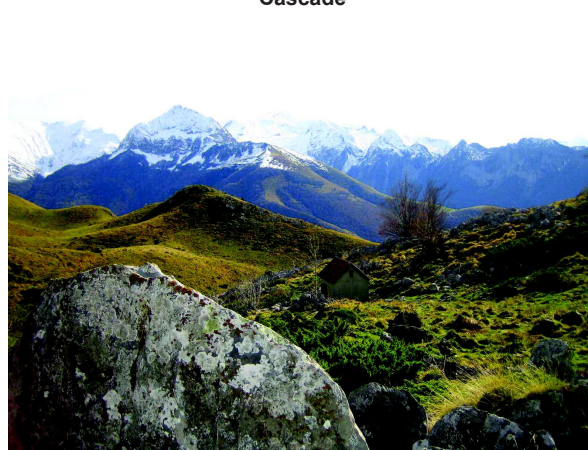
L'habitat y est quasiment inexistant ; les cayolars de haute montagne ont disparu faute d'un sylvopastoralisme dynamique sur les plus hauts reliefs. Les voies sont également peu présentes et restent dans l'ensemble très sinueuses, limitées aux accès des constructions. Les reliefs les plus hauts sont dépourvus d'usage lié aux conditions de sol et de météo favorables à toutes exploitations.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL**C.1**

Cependant, ces zones « vierges » d'activités restent des lieux d'intérêt paysager : falaises, cascades, lacs d'altitude, formations rocheuses... Ces sites fragiles restent des points de passages privilégiés pour les touristes, avec la présence notamment des chemins de randonnées.

**Boisement de bouleaux singuliers****Cascade****Lac de Montagnon****Prairie d'altitude**

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

C.1

L'accessibilité limitée aux sommets a suscité le recours historique à l'utilisation de l'âne (transport d'outils, de personnes...). L'âne des Pyrénées⁵ est réputé depuis plusieurs siècles. Il s'agit d'une espèce locale connue pour sa robustesse, rusticité, travail de bat, dans les travaux agricole, « sureté du pied » (formation spécifique de ses doigts lui permettant d'emprunter les talus les plus abrupts), adaptation facile à la marche montagne.

En témoignent les constructions de travaux à ferrer dans les vallées.

L'âne et le cheval percheron sont à nouveau mais timidement utilisés dans les zones très escarpées de montagne car ils demeurent des moyens moins « impactants » pour les milieux naturels et plus malléables à utiliser qu'un engin agricole.



Travail à ferrer (Lees-Athas)



Âne des Pyrénées



Source Mairie de Bedous

⁵ Source : les Haras nationaux

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

1 LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL**C.1**

La qualité des paysages dans le Vallon de Bedous mérite au premier chef, une attention toute particulière : elle participe de l'attractivité pour le cadre de vie mais également pour le développement d'un tourisme de nature et culturel.

La prise en compte des paysages au titre de la Loi Paysage du 8 janvier 1993 s'effectue par le repérage des caractères identitaires du territoire :

Paysages remarquables :

- Ensembles paysagers et bâtis (jardins avec murets) que forment les jardins urbains des cœurs de bourgs et hameaux, clôturés de murs en pierre ou de galets sur les quatre communes Accous, Bedous, Lées-Athas, Osse-en-Aspe

Bedous :

- Depuis la route de Bordeaux (ancienne RN), vue remarquable sur le Château Lassalle et Eglise de Bedous ainsi que l'ensemble du bourg grâce à la parcelle pâturée A985
- Rue des Ardoisières : murets de pierre de galets d'appareil ancien de part et d'autre de l'ancienne voie romaine dans sa section reliant le bourg au moulin d'Orcun
- Depuis la route d'Aydius, vue remarquable sur l'ensemble du bourg grâce aux prairies des parcelles 641-642
- Paysage de terrasses cultivées avec murs de soutènements et murets périmétriques
- Canaux d'irrigation des parcelles cultivées et ouvrages d'exutoire

Accous :

- Le Poey
- L'écrin végétal de la Chapelle St Christau
- Le balcon du hameau de Jouers
- La vallon d'Aoulet
- Le Plateau de Lhers

Plantations d'alignement, haies, talus, berges, bosquets

Dans la plaine du Vallon, de nombreux boisements sont repérés, ils sont souvent circonscrits par des murets en pierre, témoins du long labeur de « dépierrement » des parcelles labourées. Ces bosquets ont la caractéristique, à Bedous, d'être identifiés sur une seule parcelle à part entière, attestant ainsi d'être déjà en place à l'origine de l'établissement du cadastre (env 1830).

Bedous :

- Parc de l'ancien hôtel de villégiature 19^{ème} siècle (ancien Abri montagnard parcelle A455)
- Alignement de tilleuls sur la parcelle A1021
- Parc du manoir Laclède (parcelle A985)
- Les berges du Gabarret du Moulin d'Orcun à sa confluence avec le Gave d'Aspe y compris sa partie en milieu urbain
- Cône de vue remarquable sur le Massif du Layens (Osse-en-Aspe) au débouché de la rue du Marché, à partir des jardins situés le long de la route de Bordeaux (parcelles 410-411-412-413-414-415)
- Jardins urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets dans le centre-bourg
- Jardins péri-urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets en limite d'urbanisation

Accous :

- Berges de la Berthe depuis le Moulin amont jusqu'au pont sur la Route de Bordeaux
- Alignement de platanes le long de la Berthe,
- Présence de grands sujets arborés en fond de parcelles situées en pied du Poey, en contrebas du cimetière permettant de stabiliser les sols et d'éviter les mouvements de terrains,
- Présence de grands platanes sur parcelle de l'ancienne colonie, entrée de bourg par la Berthe

- Cône de vue remarquable sur la Berthe et sur le massif boisé de la Colonne Despouirins : parcelles 244-240
- Jardins urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets dans le centre-bourg
- Jardins peri-urbains bordés de murets en pierres sèches ou en galets en limite d'urbanisation

Cônes de vues remarquables sur le chevet de toutes les églises et chapelles du Vallon de Bedous :

Il est repéré un caractère identitaire similaire et commun aux communes du Vallon, sauf Osse-en-Aspe en entrant dans les six bourgs et hameaux du Vallon : Accous, Bedous, Léés, Athas, Orcun, Jouers :

En effet, chaque église apparaît comme posée sur un tapis de verdure, souligné à la manière fauve d'un muret de galets : ceci est visible depuis la voie publique, à chaque entrée.

En recherchant l'origine de ce « tableau paysager », il ressort que l'urbanisation des bourgs a encore préservé certaines parcelles agricoles attenantes aux chevets des églises et chapelles mais ayant également la caractéristique d'être en limite de la voie publique : celles-ci sont des parcelles agricoles en exploitation : en prairie ou en pâturage (souvent avec présence de troupeau, rendant alors le tableau bucolique)

Ces cônes de vues constituent un patrimoine paysager attestant de l'identité rurale du Vallon au niveau des bourgs et des hameaux : à prendre en compte au titre de la Loi Paysage qui demande d'éviter la banalisation du paysage et de préserver les éléments faisant partie de l'histoire de la commune.

En effet, toute nouvelle construction sur ces terrains qui pourraient être considérés comme vacants ou potentiellement constructibles si, par cas, ils n'avaient pas été repérés (et cela a déjà été malheureusement le cas à Léés) et au titre du motif poursuivi par un PLU, de densification autour des noyaux urbains d'origine, fera instantanément disparaître ces cônes de vues remarquables alliant architecture ancienne et espace rural en limite d'urbanisation actuelle.

C'est le cas des parcelles suivantes :

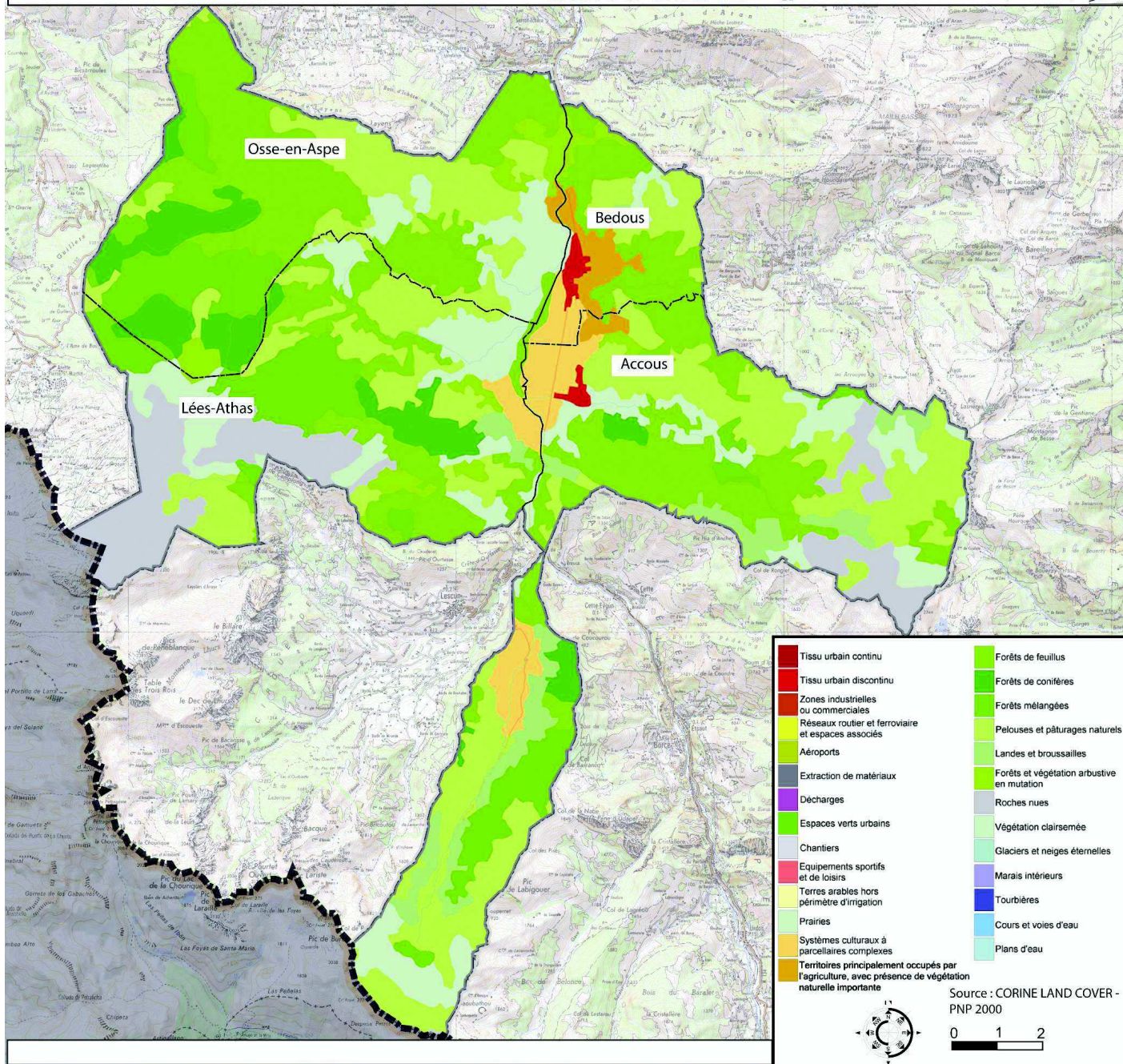
Accous : Bourg : (parcelle 220) ; Jouers : (parcelles 395-400-548)

Bedous : Bourg : (parcelles A985-990-1024) ; Orcun : (parcelle C549)

Léés-Athas : Léés : (parcelles 128-135) ; Athas : (parcelles 691-692)



Cône de vue remarquable sur la Chapelle et le hameau d'Orcun (Bedous)



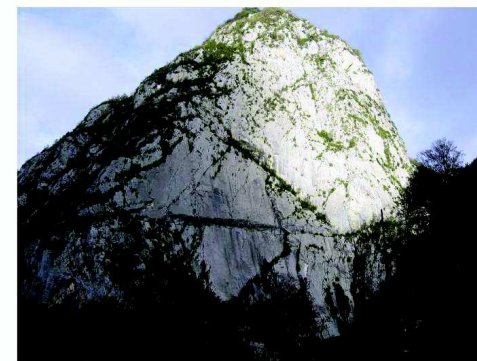
OCCUPATION DU SOL



Forêts mélangées, landes et broussailles, prairies



Pelouses et pâturages naturels, landes et broussailles, prairies



Roches nues dans les environs

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

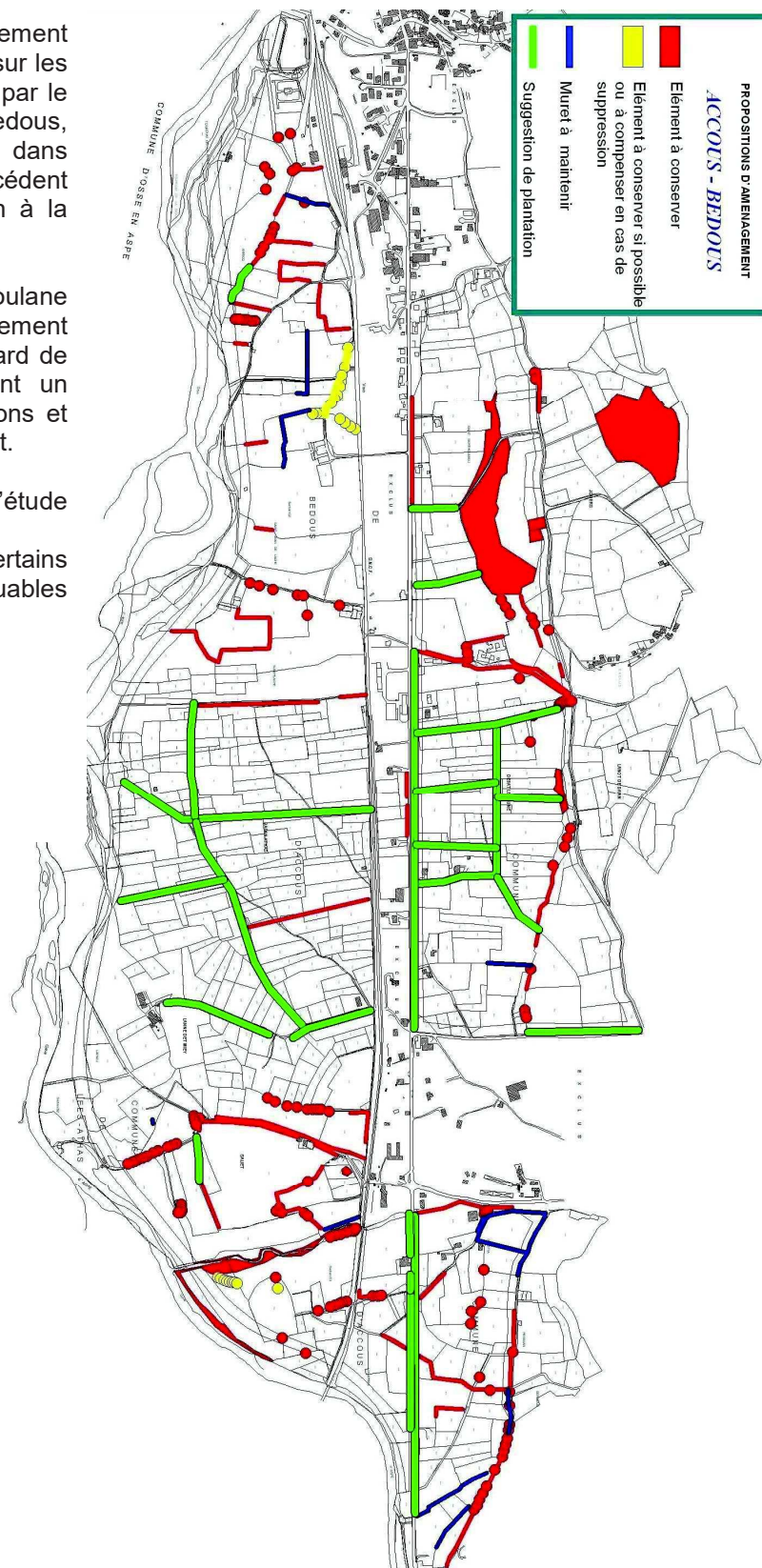
2 LE REMEMBREMENT

C.2

Une pré-étude d'aménagement foncier a été réalisée en 2005 sur les quatre communes concernées par le présent diagnostic (Accous, Bedous, Léas-Athas et Osse-en-Aspe) dans le but d'un remembrement précédant la construction de la déviation à la RN 134.

Cette étude réalisée par Soulane Aménagement Environnement Etudes d'Impact établit au regard de l'état initial de l'environnement un certain nombre de préconisations et de propositions d'aménagement.

Cette étude fait suite à l'étude écologique de Géra de 1999. Elle a permis de repérer certains éléments de paysages remarquables (bosquets, murets, terrasses...)



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

Les maisons fortes de l'époque médiévale

- Bâtiment en pierre bois et terre
- Appareillage médiéval avec assises régulières (galets alignés)
- Aspect défensif (tour, murs épais et hauts)
- Baies décoratives avec trous de bâcle pour loger une poutre (fermeture)
- Maison à niveaux avec RDC aveugles (meurtrières) , étage à vivre , commun, dernier étage pour pigeonier (noble)

L'architecture locale de montagne traditionnelle

Architecture adaptée au milieu difficile de montagne distinguant une typologie de plaine et d'altitude

Tissu d'habitat aligné sur rue avec parcellaire en lanières avec jardin à l'arrière

RDC avec grange et pièces à vivre à l'étage.

Les matériaux utilisés sont l'ardoise d'Aydius (couvertures), la cargneule (tuff) ou espugne (pierre caverneuse ocre d'Aydius) et la pierre calcaire d'Arudy (pour encadrement des ouvertures), galets du gave (murs et sols)

Les bâtiments sont de petites dimensions et de forme simple

Les toits sont fortement pentus



Village de Bedous (vue du Vallon, vers le Col du Somport)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

Deux typologies de constructions ont été identifiées sur les communes du Vallon de Bedous (typologies propres à la vallée d'Aspe) :

1- Les exploitations agro-pastorales (cour fermée et porche couvert)

Le bâtiment d'habitation est disposé parallèlement à la rue, sa façade principale étant tournée vers le sud. Il se répartit sur 3 niveaux : au premier, la cuisine (qui tient lieu d'entrée), la salle à manger et le cellier fournil, au second, se trouvent 2 chambres et un grenier établi au-dessus du cellier, le troisième niveau, accessible depuis une des chambres est peu utilisé et sert de débarras.

Le bâtiment qui forme le côté ouest de la cour est occupé au premier niveau par une remise (dans laquelle est installé le pressoir). Au-dessus de la remise s'étend un fenil, accessible par une trappe percée dans son plancher. En façade sur cour de ce bâtiment, sur le mur pignon, se trouve une galerie couverte par un large auvent : utilisée pour le séchage du maïs, elle ne communique pas avec le bâtiment sur lequel elle est greffée, mais avec la chambre à l'étage du bâtiment d'habitation. Le côté est de la cour est occupé par une étable.

Enfin, une petite construction forme l'angle sud-Ouest de la cour : elle abrite une porcherie au premier niveau, un poulailler au second.

Toutes les circulations ont lieu à travers la cour.

Techniques constructives traditionnellement utilisées :

Murs

Les murs sont en galets du Gave liés au mortier de chaux. L'encadrement des baies et les chaînes d'angle sont en pierre de taille calcaire. Les façades de l'habitation sont enduites au mortier de chaux.

Toiture

Les toits sont à deux versants et deux croupes, avec une pente de 52° environ, parfois plus. On trouve souvent des lucarnes rampantes.

La couverture est constituée d'ardoises rectangulaires clouées sur des lattes.

Intérieur

Les escaliers sont en bois. Les sols du rez-de-chaussée sont en dalle de pierre (cellier, fournil), en béton de ciment dans la cuisine et la salle à manger, en parquet à l'étage, en terre battue dans les locaux d'exploitation au premier niveau, en planches simplement posées sur les solives aux fenils.

source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp232-233

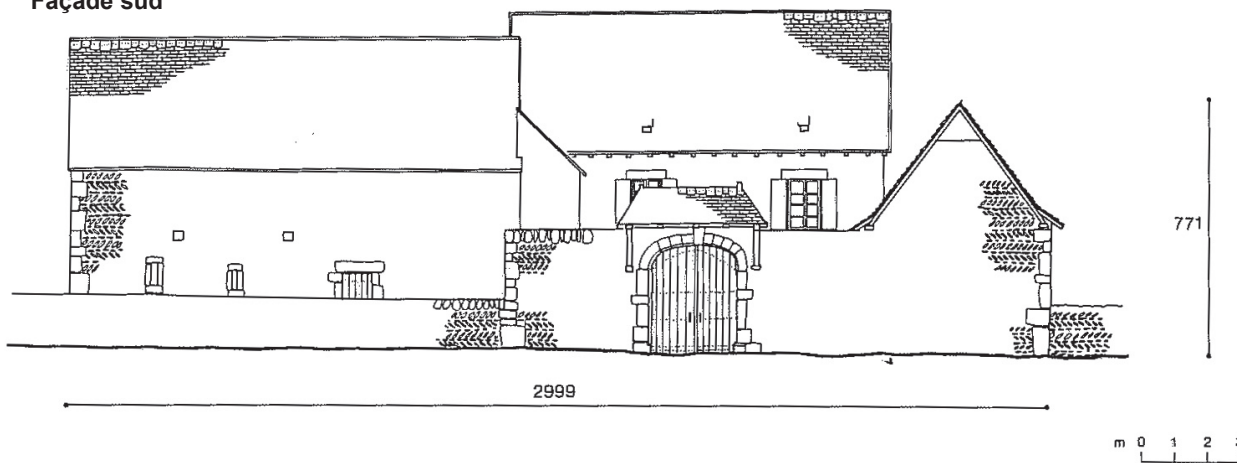
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

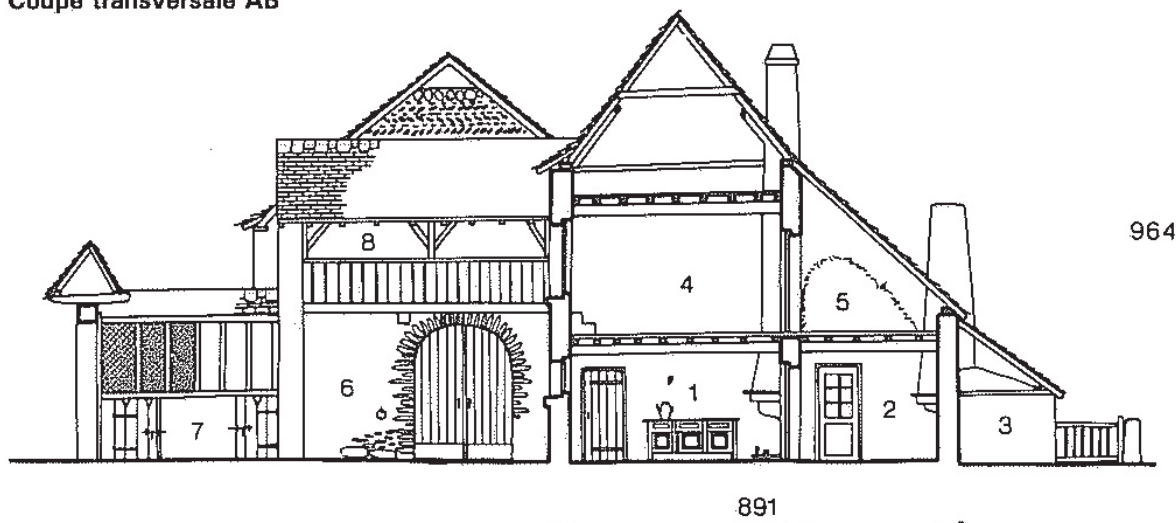
3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

Façade sud

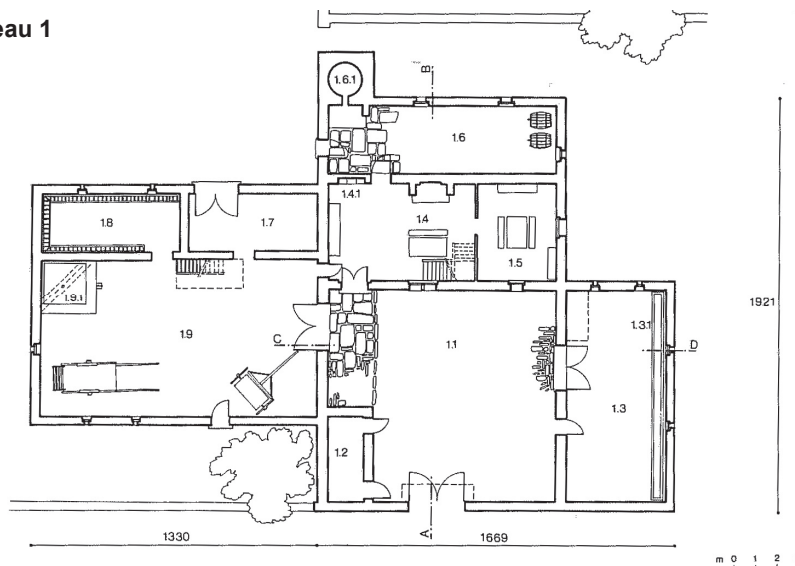


Coupe transversale AB



Plan du niveau 1

1-



source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp234-235

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL**C.3****2- Les exploitations pastorales (maison de montagne)**

L'édifice est formé d'un corps principal, auquel sont accolés deux appentis. Un seul vaste local occupe le premier niveau du corps principal. Il assure les principales fonctions de l'exploitation : étable, remise, bûcher, cellier, écurie.

Les divers espaces ainsi affectés ne sont pas séparés, seul l'escalier conduisant à l'étage occupe un local fermé, disposant en outre d'un accès propre en façade principale. Dans le petit appentis greffé sur le mur pignon sud, se trouve, sur ce même niveau, la loge à porc accessible depuis l'étable remise. L'appentis appuyé contre le mur pignon nord abrite la bergerie ; celle-ci communique aussi avec l'étable remise, mais s'ouvre directement sur la cour.

Le second niveau du corps principal contient l'habitation. Celle-ci se compose d'une grande salle commune, laquelle dessert quatre chambres.

Dans l'appentis sud, au-dessus de la porcherie, se trouve le four à pain. Le second niveau au-dessus de la bergerie est utilisé comme fenil et desservi par une porte haute en façade sur cour.

Le troisième niveau, sur le corps principal seulement, contient un seul local servant à la fois de grenier et de fenil.

Techniques constructives traditionnellement utilisées :**Murs**

Les murs sont en moellons (granite, calcaire, schiste) liés au mortier de chaux. Les façades de l'habitation sont enduites au même mortier, à l'exception de celles de la bergerie.

Toiture

Les toits sont à deux versants de 47° de pente environ, parfois plus.

La couverture est constituée d'ardoises rectangulaires clouées sur des lattes. Le faîtage est en lignolet.

Intérieur

Les escaliers sont en bois à deux volées parallèles séparées par un repos, entre les trois niveaux.

Les sols du rez-de-chaussée sont en terre battue dans les locaux d'exploitation au premier niveau, en parquet au second niveau. Les cloisons sont en planches verticales dans l'habitation.

source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp232-233

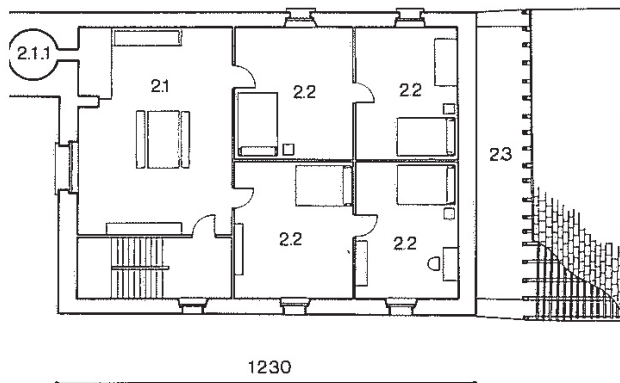
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

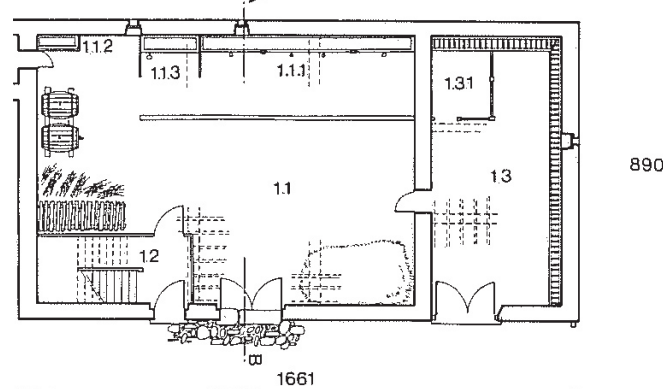
3 TYPOLOGIE DU BATI TRADITIONNEL

C.3

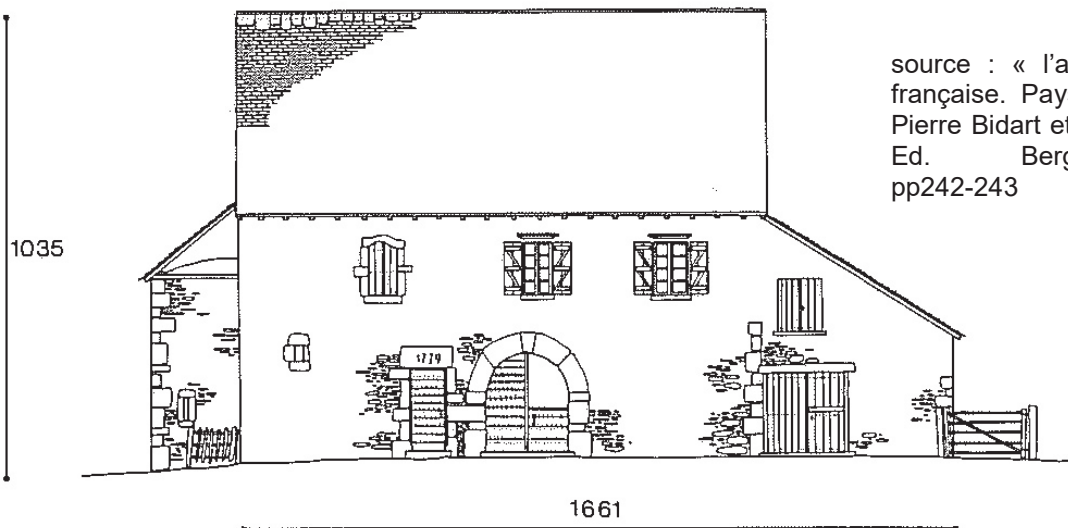
Plan du niveau 2



Plan du niveau 1



Façade sud-est



source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp242-243



Vue du sud - 1980



Vue du sud-est - 1943

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****Commune de ACCOUS :**

Le village d'Accous, à l'habitat regroupé, est niché au pied de l'amphithéâtre d'Iseye, dominé par le pic de Bergon (2148 m).

Accous est le chef lieu d'un canton avoisinant les 3000 habitants pour un total de 13 communes (on comptait 11 823 habitants en 1841).

L'ancienne Aspas Luca (bois sacré) était une station sur la route impériale romaine au III^{ème} siècle, conduisant à Saragosse, via le col du Somport.

En 1385, avec 400 habitants environ, Aquos d'Aspe avait valeur de gros bourg avec son curé et ses artisans. Village-centre de la vallée d'Aspe, il fut Aspaluca en romain (Roche Sacrée), et avait plus de 1 700 habitants au milieu du 19^{ème} siècle, un millier au début du 20^{ème} puis 600 âmes ; mais le déclin est arrêté, et la population remonte depuis les 370 habitants de 1982.

Outre son rôle d'étape primordiale, Aquos d'Aspe fut très tôt une station thermale, bénéficiant de la présence de plusieurs fontaines sur son territoire, dont une aux eaux salées : la fontaine du Saliet. Le sel était récupéré par les bergers pour leurs brebis et l'assaisonnement des fromages.

Dans la direction du col d'Iseye (1829 m), voie de passage vers la haute vallée d'Ossau, se tient le sanctuaire Saint-Christau d'Aulet daté du XVII^{ème} siècle. On trouvait autrefois à cet endroit, 3 sources dites *las houndas de Sen Christau d'Aulet*, aux vertus différentes et bien marquées.

Outre ses fontaines, le village est très riches en vestiges protohistoriques : un éperon surplombant le village, un tertre au Bergount, des tumuli et cromlechs à Iseye, et encore 6 tumuli importants dits de Characou.

Accous survécut à la longue époque des ténèbres (invasions) pour devenir la capitale de la vallée d'Aspe, le *capdulh* (*capitalis locus*), titre que lui a longtemps disputé sa commune voisine Bedous. La ville subit les mauvais effets des invasions successives et souffrit encore, lors du conflit religieux de 1569, comme la plupart des villages aspois, des dommages causés par les troupes de Montgomery. Dès lors, son caractère médiéval s'estompa.

La commune est formée du bourg qui occupe le vallon de la Berthe, avec son hameau d'Aoulet et dont l'ombrée couverte par la forêt d'Arapoup (nom venant du Pic d'Era Poû, c'est à dire de la peur) contraste avec l'adret nu. Le quartier de Jouers voisine la zone du bourg au nord, de l'autre côté du volcan du Poey. Un troisième quartier, distant au sud, prend tout le vallon sud-nord rectiligne du ruisseau Labadie, et contient le quartier de Lhers (et d'Aümet), devenu habité au XVIII^{ème} siècle, date à laquelle la chapelle a été édifiée, le cimetière restant à Accous.

En partie centrale de la commune, se trouve le défilé d'Esquit, avec sa centrale électrique, et le quartier de l'Estanguet (où se situe un centre équestre), et où démarre la route d'accès à LESCUN. C'est de cette montée, que se situe une centrale électrique ainsi que l'usine d'aluminium Alcan où le japonais Toyal fabrique maintenant de la poudre d'aluminium (130 sal.), la plus grosse entreprise de la vallée, d'où son importance réelle.

Orientée Sud-Ouest, la 2^{ème} partie de la commune, correspond à la vallée suspendue du ruisseau le Labadie, occupée par le hameau de Lhers (et d'Aümet), et s'étendant jusqu'à la crête frontière, et le Parc National des Pyrénées. Le Pic de Labigouer 2 175 m sera ici le point dominant. La commune ne possède plus aujourd'hui qu'une trentaine d'exploitants agricoles, dont une douzaine sur le plateau de Lhers, enclave d'Accous, sur l'autre versant de la vallée. L'appartenance de ce secteur à Accous et non à Lescun proviendrait de la sédentarisation de bergers originaires d'Accous. Aujourd'hui, le tourisme vert se développe et la commune propose une vingtaine de gîtes dont la moitié appartient à la commune.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

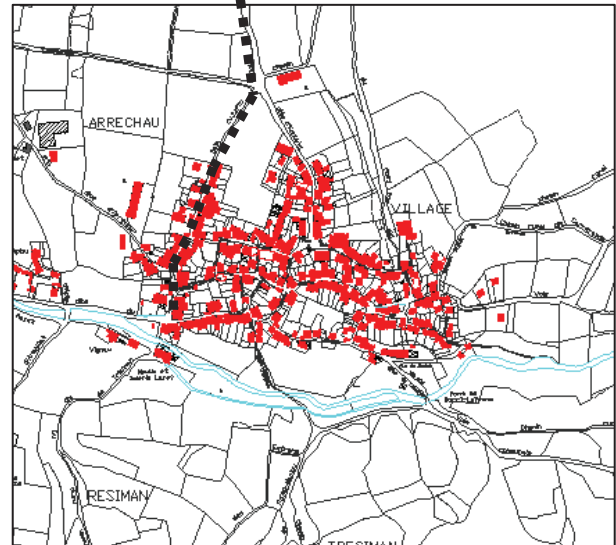
4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

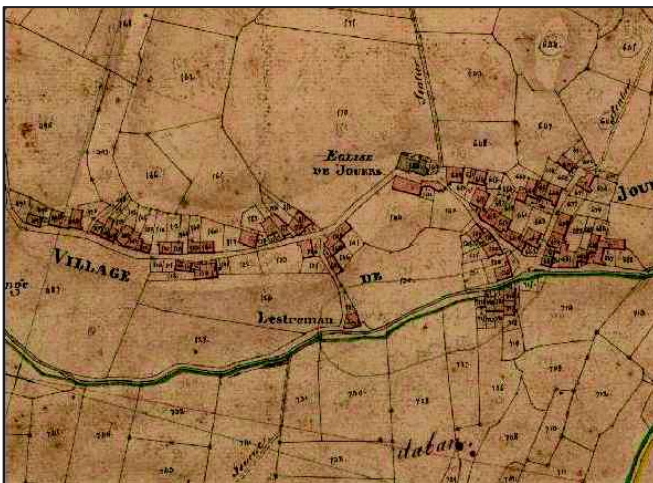
Un itinéraire ancien est présent, direct depuis Bedous, qualifié de "voie romaine".

Bourg d'AccousVers
Bedous

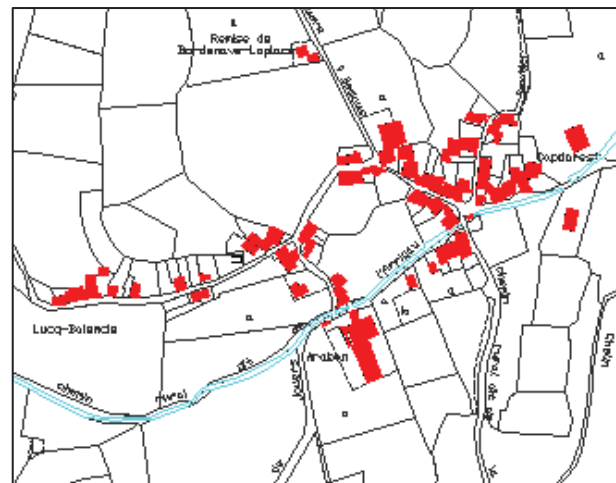
Cadastral Napoléonien de 1837 – tracé de la voie romaine

Vers
Bedous

Cadastral communal 2010 – tracé de l'ancienne voie romaine

Hameau de Jouers

Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Commune de BEDOUS :

Le bourg apparaît dans les textes, en 1128, sous le nom de *Bedosse*, qui désigne un « lieu où il y a des bouleaux ». L'étymologie des noms des 2 sources ferrugineuses et sulfureuses nommées Bulasquet (apud lacum) et Suberlaché (super lacum) font référence à la plaine verdoyante, occupée autrefois par un glacier, puis par un grand lac. Cette plaine présente une ouverture appréciable au cœur de l'étroite vallée d'Aspe, que permet l'écartement entre le Layens et le plateau d'Ourdinse.

Au 16^{ème} siècle, le bourg atteignit une importance de premier plan qui lui permit de bénéficier en 1576, d'un marché et d'une foire. Dès lors, Bedous tira grandement partie des échanges commerciaux avec l'Espagne, d'autant qu'Aspois et Oloronais ont bénéficié les premiers du privilège de libre circulation et de protection royale pour le personnel et pour leurs biens. Un poste de péage s'appelait « la Porte d'Aspe »

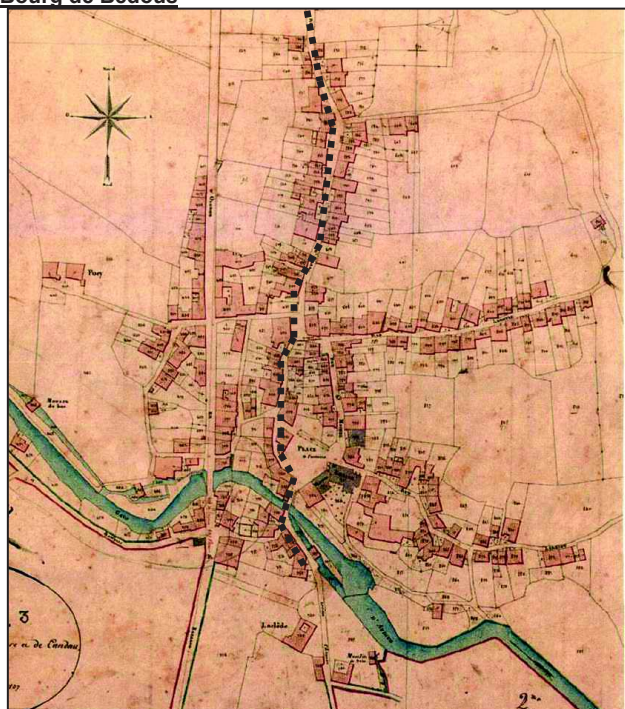
De belles maisons bourgeoises témoignent de la réussite financière de marchands s'étant ainsi enrichis : en 1385, s'élevaient déjà 65 oustaüs (unités familiales), environ 300 habitants jusqu'à 1309 habitants en 1858.

Le château Lassalle, ancien siège seigneurial aux XV^{ème} - XVI^{ème} siècles, appartenait à M. de Lassalle, conseiller à la chambre des comptes. Le vrai château a disparu au début du XVIII^{ème} siècle et l'actuel conserve des éléments témoignant de son origine médiévale. Aujourd'hui, il appartient à la commune qui en a fait le siège du foyer rural aspois. Plusieurs autres édifices sont intéressants : la maison Appatie, collée à l'église, le moulin de Lasalle appelé aujourd'hui la maison Palmy-Pontacq.

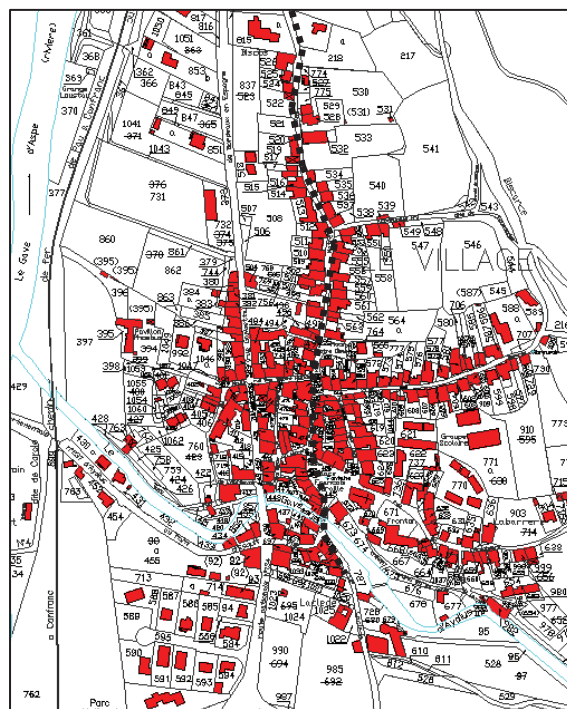
Seules industries notables connues, une fonderie installée à Orcun au XVIII^{ème} siècle, qui traitait les minerais de cuivre et de fer tirés de la montagne de Bergout et une ardoisière réputée pour la qualité de ses ardoises, qui était exploitée au moins depuis 1620 et jusqu'en 1962. La rue de l'Ardoisière perpétue cette activité dans les mémoires.

Passé de l'autre côté du Gave, deux itinéraires anciens sont présents, un direct de Bedous à Accous, qualifié de "voie romaine" et un autre plus à l'est reliant Bedous à Orcun puis Jouers, revenant à l'entrée d'Accous sous le Poey. L'emplacement du Pont d'Osse à Bedous est identifié comme étant le passage à gué le plus favorable du Gave d'Aspe.

Bourg de Bedous



Cadastré Napoléonien de 1837 – tracé de la voie romaine



Cadastré communal 2010 – tracé de l'ancienne voie romaine

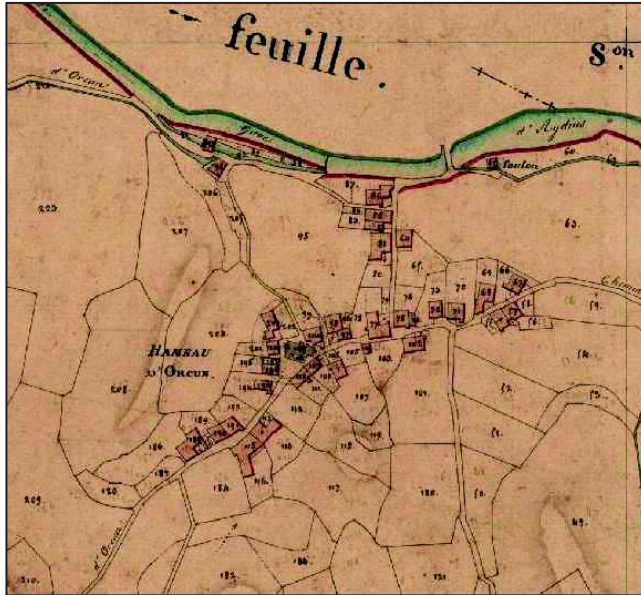
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

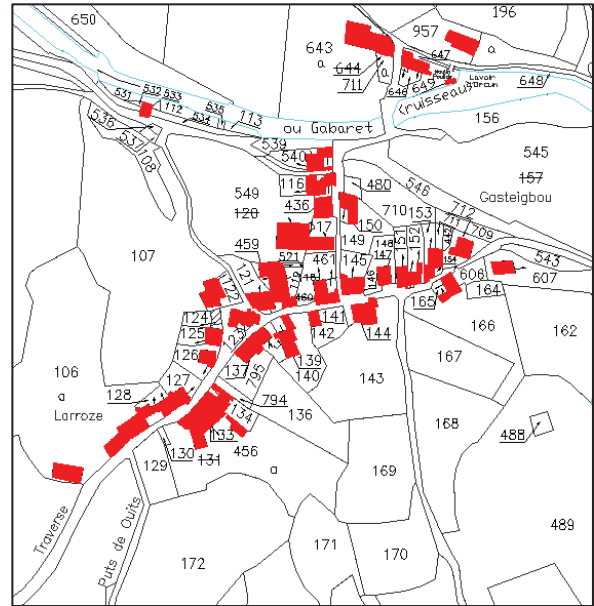
4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

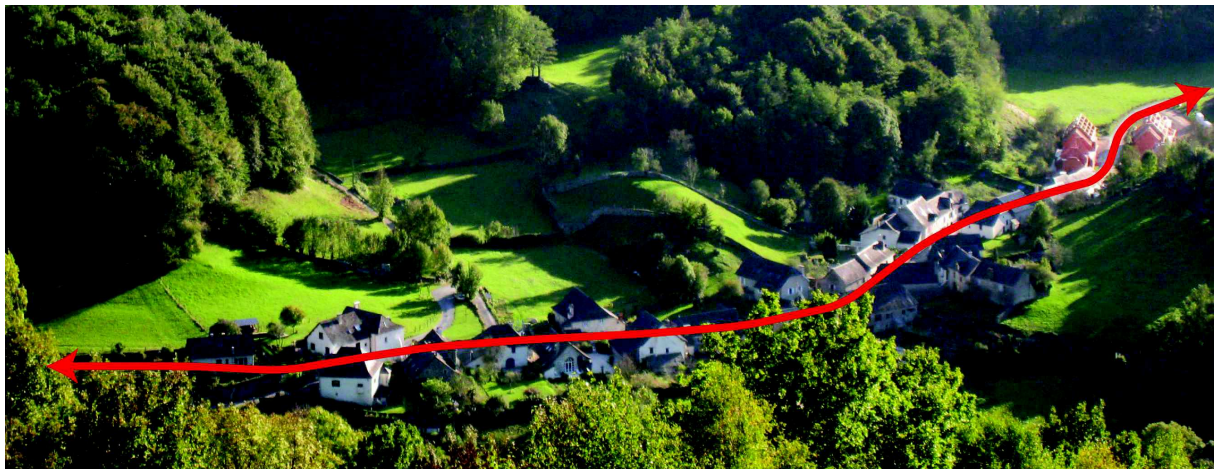
Hameau d'Orcun



Cadastré Napoléonien de 1837



Cadastré communal 2010



Urbanisation plus linéaire au Hameau d'Orcun (Bedous)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****Commune de LEES-ATHAS**

Au pli de la montagne Léés et Athas se sont développés sur la terrasse du lit majeur de la rive gauche du gave d'Aspe. L'ancien « saligat » a favorisé la création d'un réseau de canaux.

La commune de Léés-Athas est située au débouché du vallon de Bedous, sur la moraine latérale façonnée par l'ancien glacier. La toponymie de Léés évoque une « grande dalle de pierre plate », qui fait penser à la grande muraille formée par les orgues de Camplong se prolongeant par les falaises des pics d'Oueillarrisse et d'Eygarrri (1960 m) surplombant le village.

Plus récent que Léés, qui a traversé le moyen âge avec une trentaine d'oustaüs, Athas se déploie sur un plateau rocailleux et ensolleillé qui, produisait autrefois, un petit vin pétillant faisant l'allégresse des pèles porcs et de la Saint-Félix. Athas adopte une urbanisation sinueuse en village-rue dédoublée avec la création du chemin de la mâtüre en provenance de la forêt d'Issaux. Les cimetières autour des églises ayant été désaffectés, un nouveau lieu de sépultures a été implanté à mi-chemin entre les deux villages.

Au XVIII^{ème} siècle, ces lieux furent le siège d'une énorme exploitation forestière pour le compte de la Royale (marine de la guerre). C'est Colbert, ministre de Louis XIV, qui en fut à l'origine. L'ancien chemin de la Mâtüre faisant face à celui qui surplombait le fort du Portalet est devenu un site touristique de la forêt d'Issaux.

On utilisait le sapin pour les mâts, le hêtre pour les avions et le chêne pour les poulies. Il fut même créé, pour la circonstance, un port à Athas au bord du Gave, pour envoyer les troncs par radelage à Bayonne de 1766 à 1780.

L'endroit est très intéressant pour les spéléologues étant donné le nombre de gouffres dénombrés sur la commune. Une quinzaine a été recensé, dont 6 à une profondeur de moins de 200m. Dans la partie rocheuse surplombant le village se trouve l'entrée d'une immense grotte explorable, de laquelle part un réseau souterrain qui court sur 1353 m. Monument architectural de valeur : l'église d'origine romane de Léés (XII^è s.), restaurée au XVIII^è s.

Au XIX^{ème} siècle, survint un territoire et dévastateur mouvement migratoire : la population passa de 806 habitants en 1836 à seulement 410 en 1896.

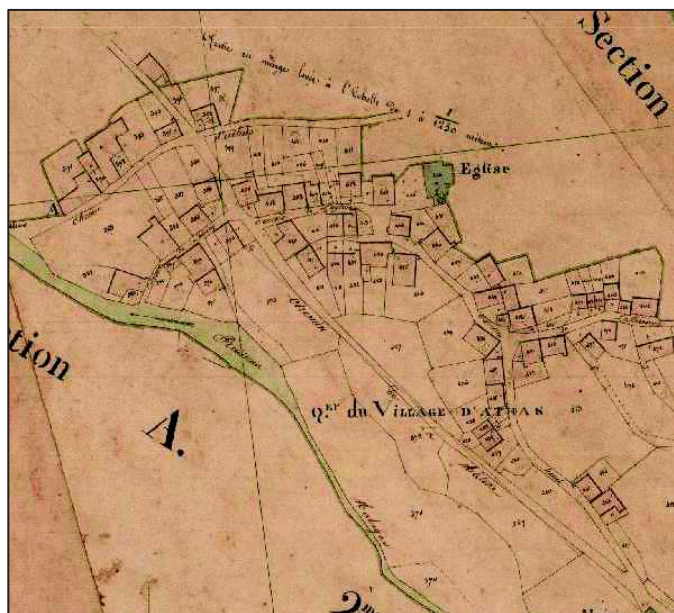
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Hameau d'Athas



Cadastral Napoléonien de 1837

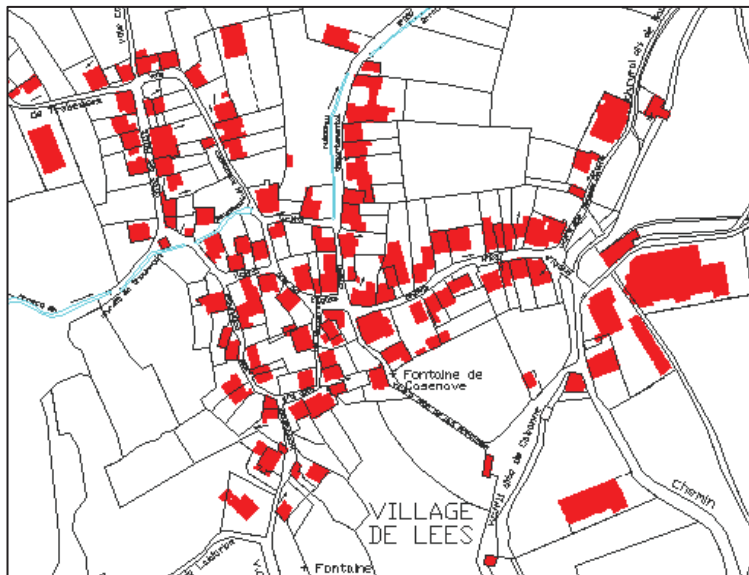


Cadastral communal 2010

Hameau de Lées



Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****Commune d'OSSE-EN-ASPE**

Selon l'étymologie, le nom provient de la racine hydronymique pré-latine *ossa* évoquant un écoulement d'eau. Cette eau a creusé durant des millénaires les roches calcaires rencontrées sur les hauteurs et ouvert de profonds gouffres réunis par plusieurs réseaux souterrains d'importance, tel celui de Couey Lotge regagnant la Pierre Saint Martin qui s'étend sur 8 745 m.

Pour les Béarnais, Osse raisonne comme protestant, car elle renferma une communauté huguenote très importante. Le village fut incendié entièrement en 1567 (guerres de religion) et sa reconstruction fut entreprise vers la fin du règne d'Henri IV. Le temple Bethel (maison de Dieu) fut également détruit puis reconstruit en 1620 avant d'être démoli en 1685 par l'intendant Foucault. Nombre de partiquants de ce culte se virent dans l'obligation d'émigrer : c'est ainsi que les Ossois fondèrent à Londres une colonie prospère.

Pendant la période du désert (1757-1787), les pasteurs font leur réapparition et organisent des offices clandestins. En 1957, le pasteur nommé Defferre rétablit l'église protestante d'Osse et fixe le lieu d'assemblée au sommet de Bugala à 800 m d'altitude. Des offices œcuméniques sont conjointement célébrés par prêtres et pasteur alternativement à l'église et au temple.

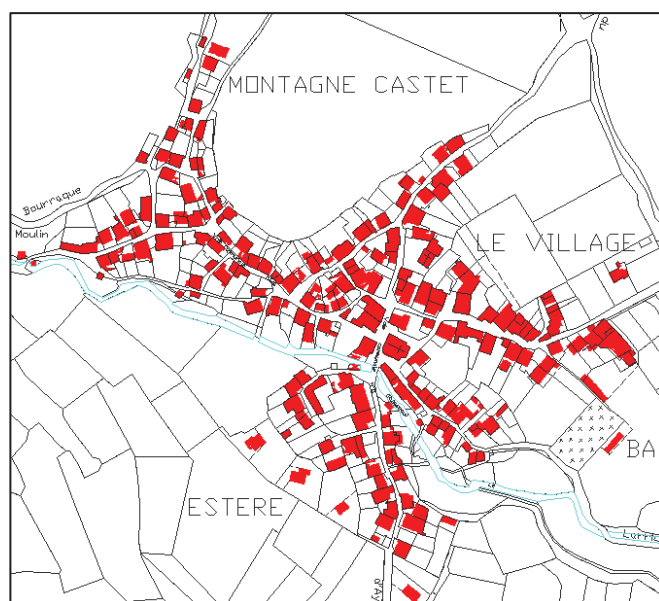
Le recensement de 1831 dénombre 898 habitants et le décompte des professions est surprenant par la variété des métiers qui y sont exercés.

Osse-en-Aspe est bâti sur la terrasse supérieure du gave d'Aspe, au débouché de l'Arricq dans le « vallon ». Il est protégé au nord par deux mamelons d'ophite et bénéficie d'un bon ensoleillement tant à l'est qu'au sud. Les constructions se serrent les unes contre les autres, les murs en mitoyenneté sont fréquents. S'infléchissant au contact du « Castet », les chemins irriguent aux quatre ponts cardinaux, à l'est vers les estives et la forêt d'Issaux, au nord vers les granges sur les pentes du Layens, à l'ouest vers la saligue du gave et le bourg de Bedous, au sud pour rejoindre Athas et Lées. Au cœur historique du village, les ruelles sont plus denses.

L'hypothèse d'un cheminement ancien défini comme suit peut se justifier par des passages obligés sur le Gave, au pied du village de Sarrance, puis à Pontsuzou, se prolongeant au delà d'Osse par l'itinéraire du Col de Pau dont des vestiges évidents relient entre eux Osse, Athas, Lees, Lescun, Labrenère, la Selva de Oza, Siresa et Hecho, fréquenté avant que l'Hôpital de SainteChristine ne soit construit à la fin du XI^{ème} siècle.



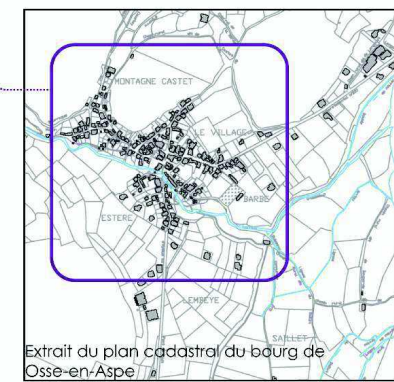
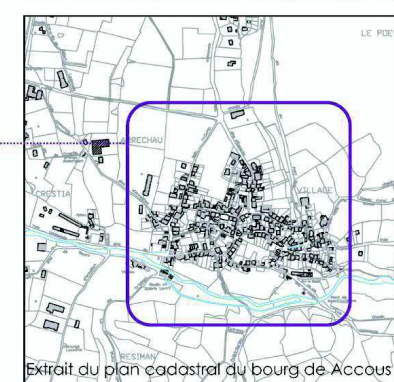
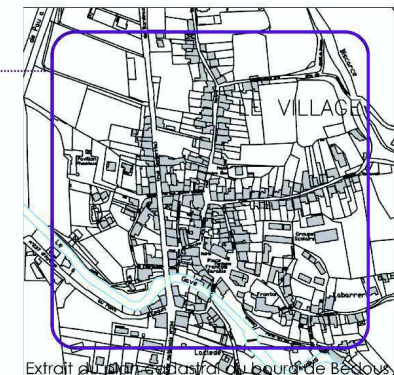
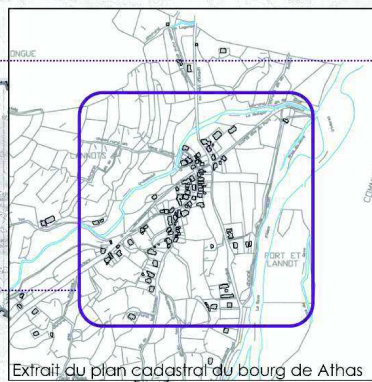
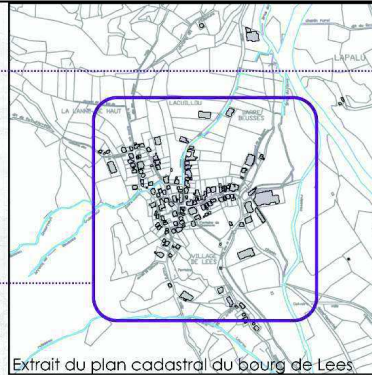
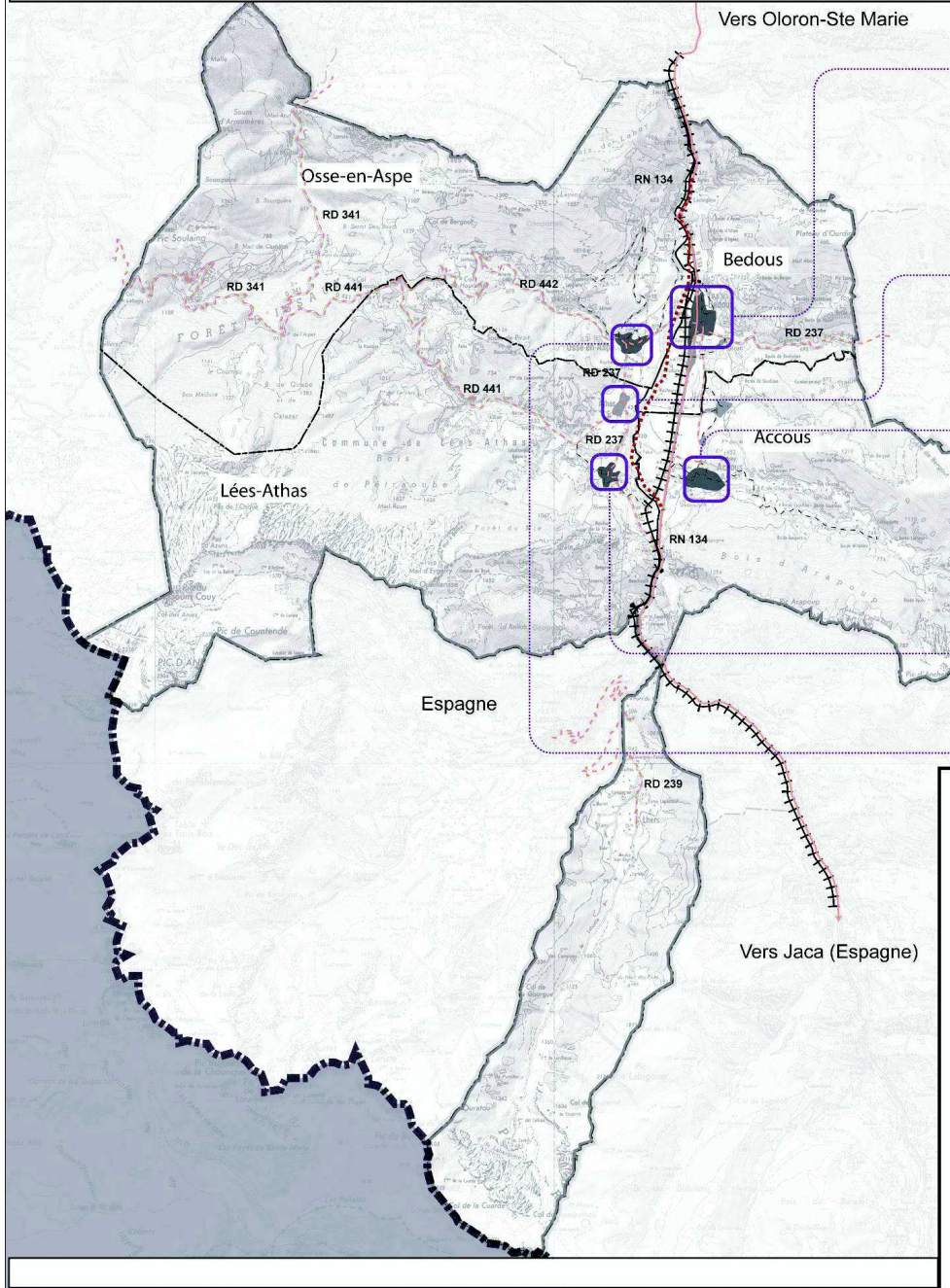
Cadastré Napoléonien de 1837



Cadastré communal 2010



LES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT URBAIN



- Route nationale
- Déviation de la RN 134
- Route départementale
- Voie communale
- Ancienne liaison ferrée Pau-Canfranc
- Bourgs
- Hameaux secondaires

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.4

Le patrimoine bâti se concentre essentiellement sur les centres bourgs de chaque commune. Bedous concentre des bâtiments remarquables plus importants. La densité d'éléments patrimoniaux riches a entraîné la mise en œuvre d'une classification de l'ensemble de la commune en site inscrit.

Il existe par ailleurs un patrimoine de valeur sur l'ensemble du territoire communautaire, qu'il s'agisse d'éléments vernaculaires, mobiliers ou industriels (gare, chemin, port...).

a) Les éléments immobiliers inscrits et classés

Sur la commune d'Accous, on recense la chapelle Saint-Saturnin de Jouers inscrite sur l'inventaire des Monuments historiques (arrêté préfectoral du 12 décembre 1986) et

Sur la commune de Bedous on recense la chapelle d'Orcun classée Monument historique (arrêté ministériel du 9 juillet 1984

Ces deux monuments sont soumis à la servitude AC1, délimitant un périmètre de 500 mètres de rayon autour du Monument Historique ; périmètre au sein duquel toutes nouvelles constructions sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Eglise Saint-Saturnin de Jouers à Accous



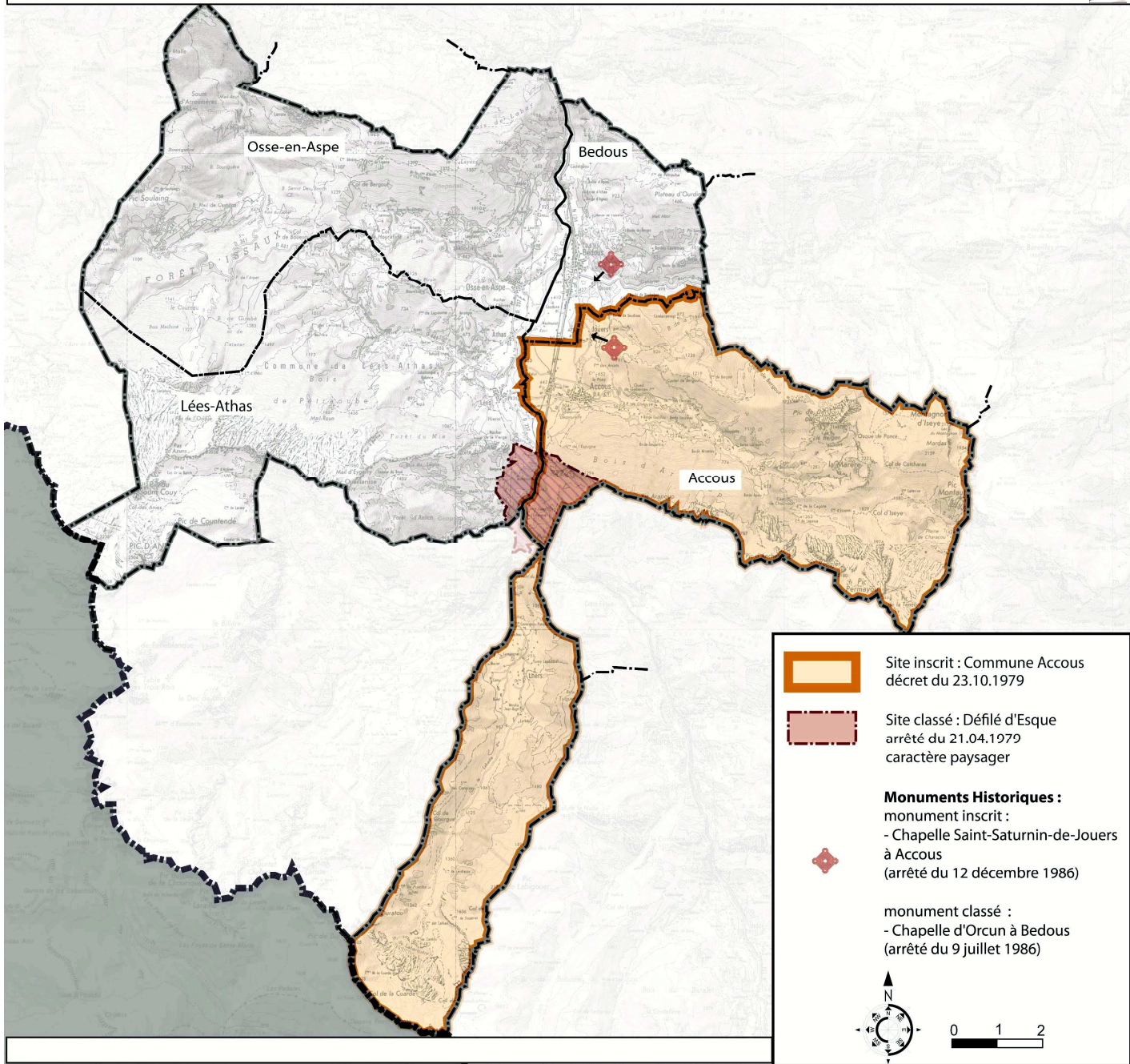
Chapelle d'Orcun à Bedous

b) Le site inscrit de la commune d'Accous

L'ensemble de la commune d'Accous est un site inscrit (décret du 23 octobre 1979). A ce titre elle est soumise à la servitude AC2 relative à la protection des sites et monuments naturels.

c) Le site classé du Défilé d'Esque (Accous)

Le défilé d'Esque situé sur la commune d'Accous est un site classé (arrêté du 21 avril 1999) pour son caractère paysager. A ce titre le site est soumis à la servitude AC2 relative à la protection des sites et monuments naturels.



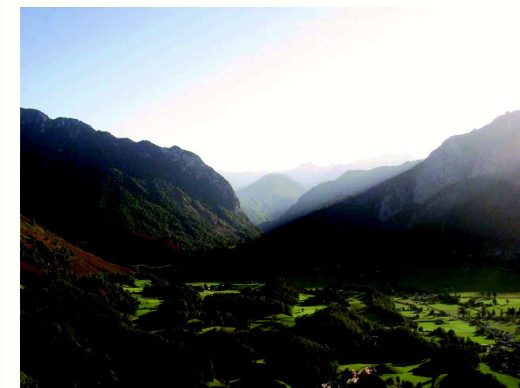
LES ZONAGES REGLEMENTAIRES SITES INSCRITS - SITES CLASSES



Accous



Accous



Défilé d'Esque

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****d) Le petit patrimoine vernaculaire****1- Les moulins**

Bâtiments construits sur les canaux et dérivations du gave et de ses affluents. Leur but était de moulin le grain. Pendant longtemps, le moulin a été un privilège réservé au seigneur ou à une famille aisée. Ils sont associés à des ouvrages dits « de petit hydraulique » : canal d'arrivée, bief, vanne, déversoir de trop-plein, construits en pierre. En général leur petite capacité due à l'étroitesse des vallées secondaires était compensée par leur nombre important : à Osse-en-Aspe, 18 moulins s'égrenaient le long de l'Arricq (extrait ouvrage CAUE 64))

La force hydraulique pouvait également être utilisée à d'autres usages : scierie, foulage des draps (moulin à foulon)

Très peu de ces édifices sont en bon état ; cependant on peut encore en observer de beaux exemples à Bedous et à Accous. Certains ont été très bien réhabilités en habitation, en gîtes touristiques, mais malheureusement ils n'ont pas souvent conservé leurs meules en place, déposées pour recherche de gain de surface habitable. Leur implantation particulière au-dessus et en bordure des cours d'eau en font des ouvrages propices aux embâcles et souffrant des inondations : ils sont inclus dans des zones de risques naturels dont il convient de ne pas augmenter, ni aggraver l'exposition des biens et des personnes.

- Moulin Poulide ou d'Orcun à Bedous,
- Moulin à Accous,
- Moulin à Osse-en-Aspe
- Moulin de Lumbeye à Lées-Athas

2- Les cabanes de bergers

Architecture pastorale avec murs de pierre (calcaire, granit, schiste...) et toit en lauzes, bardeaux, tôle métallique, mottes de terre ou planches ...

L'architecture pastorale traditionnelle est une architecture évolutive, modifiée et reconstruite au gré du temps pour s'adapter au changement continu et nécessaire à la société rurale dans son histoire

A l'origine simple abri dans les parois rocheuses, la cabane s'est peu à peu détachée de la masse minérale sur laquelle elle prenait appui, pour devenir une construction indépendante.

Cet habitat d'altitude se situe dans les estives, il était destiné au logement des bergers et à leurs activités : actuellement elles devenues essentiellement des « cabanes pastorales fromagères ou laitières » et de surcroît, des abris ou refuges non aménagés de montagne.

L'agencement intérieur est d'une grande simplicité : une pièce avec une cheminée pour le berger, une autre réservée aux activités pastorales

De plus en plus sollicitées par le changement de destination en habitat de résidence secondaire, les cabanes d'estives (dénommées « chalets d'alpage » dans la Loi Montagne) constituent des constructions et installations liées et nécessaires de cette activité agricole spécifique et participent à la préservation de l'activité agro-pastorale dans la Vallée d'Aspe

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****3- les calvaires**

Petit monument d'architecture religieuse en élévation sur lequel est établie une représentation figurée de la Passion du Christ (le Christ en croix). Souvent implantés à la croisée des chemins, les calvaires délimitaient les périmètres des paroisses et au Moyen-âge, celui des abbayes et le tracé du Chemin de St Jacques de Compostelle. Dans le Vallon de Bedous dont la caractéristique fut la coexistence de l'Eglise catholique et de l'Eglise réformée, ils témoignent particulièrement des conflits lors des guerres de Religions.

Plusieurs matériaux de construction : socle en granit ou en pierre, croix en bois ou en fer forgé, sculpture en bronze ...

Souvent déplacés au gré des aménagements routiers, ils perdurent néanmoins dans le paysage, sans intégration spatiale particulière aux aménagements des espaces publics



Calvaire d'Accous (entrée de bourg)



Calvaire à Bedous

4- les fontaines

Edifice public qui distribue l'eau en continu

Chaque village a sa fontaine car la présence d'une source détermine la présence d'une communauté sur un site. Lieu de sociabilité par excellence, la fontaine communale est devenue depuis l'heure de la distribution publique de l'eau dans chaque habitation, un symbole emblématique de la vie communale et un élément d'architecture locale incontournable de l'aménagement des espaces publics : elle est souvent implantée sur la place du marché, point de ralliement des randonneurs.



Fontaine centrale - Place François Sarailhé à Bedous

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****5- Les lavoirs**

Comme les fontaines, ce sont des témoins de la vie quotidienne d'antan qui demeurent des petits bâtiments publics couverts, mais non clos qui participent désormais à la convivialité des espaces publics.

Ils sont composés de un ou plusieurs bassins en pierre qui recueillent en continu l'eau « circulante », couverts d'une toiture en charpente et couverture traditionnelles et sont situés à proximité des cours d'eau.

Lavoir d'Accous sur la Berthe, Bedous, Osse

6- les abreuvoirs

Cuves en pierres taillées en forme d'auge pour servir d'abreuvoirs aux animaux domestiques. Certaines sont très allongées, composées de plusieurs pierres constamment alimentées par une source. Situées sur la place de l'église ou bien au croisement de chemins, les abreuvoirs agrémentent les sentiers de randonnées et les cheminements dans les bourgs. Certains, qui ne sont plus en eau, participent désormais au fleurissement des villages et sont des éléments de mobiliers urbains, très efficaces pour limiter le stationnement gênant en centre bourg.



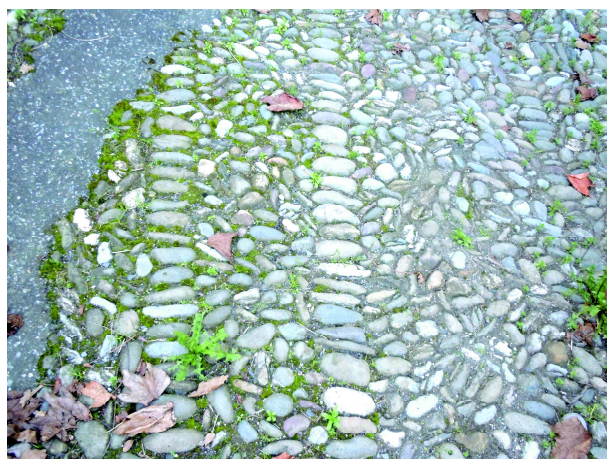
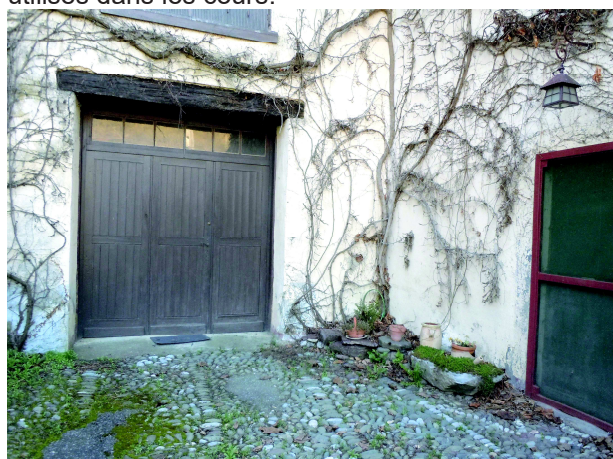
Lavoir sur la Berthe à Accous



Abreuvoir Place de l'Eglise à Accous

7- Les carreyyous

Ce sont des aménagements de revêtements de sols constitués de galets (calade) issus du Gave utilisés dans les cours.



Ancien carreyyou et détail de la mise en œuvre de la calade

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****8- les fours à pains**

Ouvrage de maçonnerie voutée en encorbellement, ouvrant intérieurement par une seule porte, donnant directement dans la salle.

A Accous, du fait de l'inscription de la commune en site classé, les fours sont encore largement conservés et restaurés, toujours situés au 1er étage (l'habitation se trouvait au 1er étage, les animaux au rez de chaussée)

Cependant, à Bedous de nombreux fours en rez-de-chaussée ont disparu, suite à l'application des plans d'alignement pour élargissement des routes nationales qui, depuis, ont changé de statut et ont été déviées du centre bourg (exemple : rue Notre Dame)



Four à pain conservé



Four à pain détruit

1- les galeries

Balcon de grande longueur couvert par l'avancée du toit (mur gouttereau). Les balustrades sont en bois, parfois décorée. Certaines galeries sont en encorbellement sur l'espace public quand il s'agit des bords des gaves (comme à Bedous), toutes sont exposées plein sud, pour bénéficier des apports solaires en hiver.

Ces abris servaient également à la circulation des personnes entre maisons mitoyennes, mais également au séchage du linge, au stockage du bois pour les pièces aux étages. La galerie est une caractéristique des maisons béarnaises qui a totalement disparu de la composition des façades des maisons contemporaines cet élément architectural pourra être revisité lors des constructions de bâtiments à énergie positive

Exemple à Bedous, le long du Gabarret, à Accous, le long de la Berthe, à Osse.



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

4 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**C.4****2- Autres éléments architecturaux : encadrements de baies : porte, fenêtre, porte-cochère, occulus**

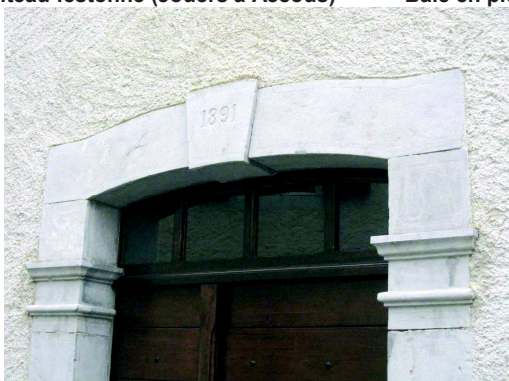
Linteau festonné (Jouers à Accous)



Baie en plein cintre en espagne



Linteau pierre sculptée 1690



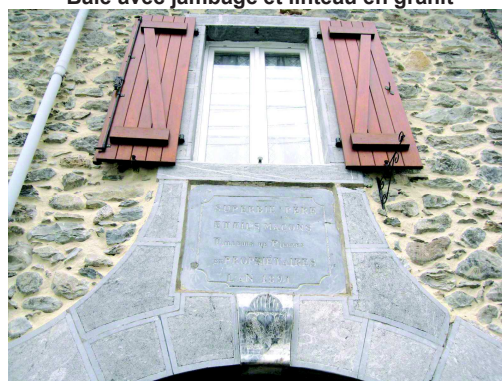
Linteau de porte granit , clé de voute gravée 1891



Baie avec jambage et linteau en granit



Façade ouvragée et détail du fronton de la baie de la travée principale



Les baies sont généralement très ouvragées et apparaissent comme point central de composition de la façade avec effet décoratif et symbolique (gravure, année de construction, L'encadrement couvert d'un arc en plein cintre ou brisé ou d'un linteau droit est presque toujours en pierre.

Quelques fenêtres présentent des arcs festonnés ou des « remplis » de fenêtre à ogives comme par exemple sur le pignon d'une maison située place Notre-Dame (place de l'ancienne église) à Bedous.

La pierre caractéristique est la pierre calcaire d'Arudy ou la cargneule (espugne), pierre caverneuse de couleur ocre d'Aydius, sont les matériaux les plus fréquemment utilisés ou les encadrements des ouvertures.

Les galets du Gave sont souvent utilisés pour constitués des parvis devant les portes charretières constituant ainsi les calades.



Détail de clé gravée sur linteau pierre



Détail de clé gravée sur linteau pierre



Détail de clé gravée sur linteau pierre



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

5 LE PATRIMONE CULTUREL HISTORIQUE

C.5

a) Les églises et chapelles

- **Eglise de Bedous** (XVII^{ème} siècle) 1631 : église ancienne placée sous le vocable de Saint Michel. Incendiée en 1569, pendant les Guerres de religion, elle fut restaurée au début du 17^{ème} siècle. La porte principale est ornée d'un fronton encadrant un tiers-point daté de 1631. Le sanctuaire se compose d'une nef et de deux collatéraux, d'un chevet (meublé d'un retable du XVIII^{ème} siècle, composé de colonnes torsées, guirlandes de fleurs et rinceaux), de croisées d'ogives et de baies en plein cintre. Elle est située sur la place principale du bourg.

- **Chapelle d'Orcun** (Bedous) : petit édifice ancien de facture romane, remanié au XVII^{ème} siècle. Il appartenait au monastère de St Jean de Laxe. Ce prieuré dépendant de Ste Christine au Somport. Ceci explique la richesse du mobilier intérieur.

Cette chapelle de plan rectangulaire, à chevet plat orienté, possède un clocher mur à pignon aigu, à brisis, comportant deux arcades campanaires. On y accède par un portail abrité sous un porche ouvert, grillé à claire-voie au XVII^{ème} siècle.

Au XVIII^{ème} siècle, la voûte de la nef fut lambrissée. Un riche mobilier orne l'édifice. Le chœur forme une chapelle dorée datant de la fin du XVII^{ème} siècle : ensemble décoratif composé d'un autel, de panneaux en cuir de Cordoue, de stalles dorées, retable. (tableau représentant la Vierge avec l'habit béarnais). Confessionnal, statuettes et table sainte en bois du XVII^{ème} siècle.

Elle est insérée parmi les maisons du hameau d'Orcun.

- **Eglise Saint-Martin** (XVII^{ème} siècle) à Accous

Incendiée en 1569, elle a été réédifiée au début du XVII^{ème} siècle et restaurée au XIX^{ème} siècle. La façade se confond avec le clocher et comprend trois portes et des étages superposés dominés par les baies du clocher. La porte principale s'orne d'un fronton et d'une niche qui abrite une statue en bois de St Martin. De facture XVII^{ème} siècle, l'église se compose d'une nef centrale de 17 mètres de haut, comportant des ogives surbaissées et des collatéraux couverts de berceaux transversaux terminés par les chapelles attenantes. Le chevet conserve son caractère originel du XIV^{ème} siècle avec ses piliers gothiques ornés de masques et sa clé de voûte. Retable en bois doré représentant la Vierge et St Fabien du XVII^{ème} siècle.

- **Chapelle romane Saint-Saturnin** (XII^{ème} siècle) à Jouers à Accous : édifice religieux le plus ancien de la Vallée d'Aspe, de facture romane (XII^{ème} siècle). Elle se compose d'un chevet semi-circulaire avec rangs de billettes et modillons représentant les figures de Jonas, femme acrobate, agneau, Abraham). Incendiée en 1569, elle fut reconstruite au XVI^{ème} siècle et restaurée au XIX^{ème} siècle et présente un petit retable du XVIII^{ème} siècle et un cadran solaire au-dessus de sa porte d'entrée latérale. Avec l'ensemble bâti à plusieurs corps de la maison forte située de l'autre côté de la voie, elle forme un ensemble architectural et paysager remarquable dont les vues par le Sud ou par le Nord devront rester dégagées et libres de toutes constructions, pour permettre la mise en valeur de ce patrimoine

- **Chapelle Saint-Christau d'Aulet** (XVII^{ème} siècle) à Accous : édifée au XVII^{ème} siècle sur les vestiges d'une chapelle plus ancienne, cette chapelle est fréquentée depuis des temps très reculés des rites anciens liés à l'eau. Les trois sources présentes seraient bénéfiques pour la santé. De plan rectangulaire, la chapelle se termine par un chevet plat où s'adosse un retable du XVIII^{ème} siècle dont le centre est occupé par une statue de St Christau. Sources guérisseuses

- **Chapelle Saint-Jean-Baptiste** (1705) à Lhers à Accous : chapelle édifée en 1705, de plan rectangulaire et chevet plat. On y accède par une porte à chapiteau avec fronton brisé surmonté d'un clocher mur.

- **Eglise Notre-Dame** (XIII^{ème} siècle) à Lées, (Lées-Athas) édifice composé d'une nef et de deux collatéraux, présentant une abside en cul de four, des modillons et un chrisme datant du XIII^{ème}

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C LE PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

5 LE PATRIMONE CULTUREL HISTORIQUE

C.5

siècle. On y accède par un portail (XVIII^{ème} siècle) abrité sous un porche du clocher dont la voute est en croisée d'ogive.

- **Eglise Saint-Félix** à Athas : Incendiée en 1569, elle est remaniée au XVII^{ème} siècle. On y accède par un portail à fronton brisé. Un escalier extérieur mène au clocher mais également à la tribune intérieure. Elle est composée d'une nef et de deux collatéraux et d'une abside à chevet plat orienté. Un arc plein cintre reposant sur deux pilastres sépare le chœur de la nef, Autel en marbre blanc et retable en bois du XVII^{ème} siècle.

- **Eglise romane Saint-Etienne** à Osse-en-Aspe : Incendiée en 1569, l'église romane a été remaniée plusieurs fois au cours du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ; toutefois son abside à modillons nus en grès ocre atteste l'ancienneté de l'édifice (fin XII^{ème} siècle). On y accède par un portail surmonté d'un fronton en arc de cercle brisé (XVIII^{ème} siècle) La voute de la nef est lambrissée. Cette église a servi au culte de l'Eglise Réformée pendant la fin XVI^{ème} début XVII^{ème}.

b) Protohistoire

La protohistoire désigne une période correspondant aux âges des métaux -3000 ans avant JC (Age du bronze et Age du fer).

La protohistoire regroupe plusieurs sites archéologiques sensibles :

Sur Accous :

- **Le Pouey**
- **Cromlech d'Iseye**
- **Plateau de Characou**
- **Col d'Iseye**
- **Cabane det Caillau**

Sur Bedous :

- **Plateau d'Ourdince**

Sur Osse-en-Aspe :

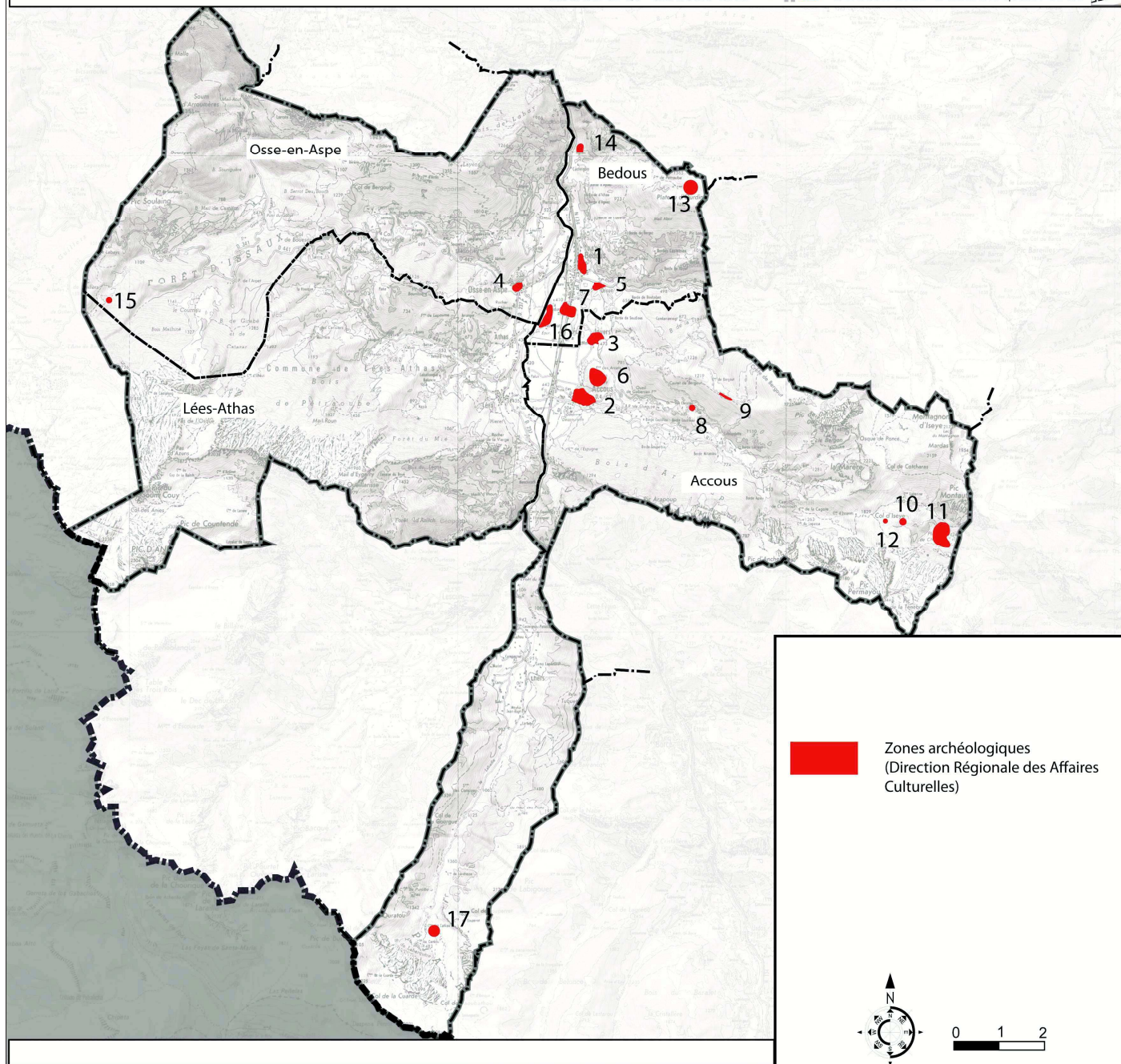
- **Petite clairière de Guilhers**

c) Autres zones sensibles

- Château Fénard, Pavillon Fébus : vestiges médiévaux,
- Orcun : chapelle et abbaye laïque, Moyen-Age,
- Saint Jean de Laché : prieuré, Moyen-Age,
- Aulance : grotte sépulcrale, Néolithique,
- Le village : maisons, église détruite et cimetière Notre Dame, abbaye laïque, église Saint-Michel et cimetière, Moyen-Age,
- Saint-Berthoumieu : vestiges gallo-romains,
- Plateau d'Ourdince : occupations, Protohistoire (tumulus, cabanes).



LES ZONES ARCHEOLOGIQUES



- 1 : BEDOUS : Château Fénard, Pavillon Fébus : vestiges médiévaux
- 2 : ACCOUS : Le bourg : Village Moyen-Âge (église, cimetière, abbayes laïques, maisons)
- 3 : ACCOUS : Jouers : Village Médiéval
- 4 : OSSE-EN-ASPE : Le bourg : église, cimetière, maisons fortes, Moyen-Âge ; Temple, cimetière, Moderne
- 5 : BEDOUS : Orcun, Chapelle et Abbaye laïque, Moyen-Âge
- 6 : ACCOUS : Le Pouey, fortification, Protohistoire
- 7 : BEDOUS : Saint-Berthoumieux : Vestiges gallo-romain
- 8 : ACCOUS : Aulet, Saint Christau : Chapelle, bassin, fontaines, Moyen-Âge
- 9 : ACCOUS : Les Sépultures des Pestiférés : nécropole moderne possible
- 10 : ACCOUS : Cromlech d'Iseye : enclos funéraire, Protohistoire
- 11 : ACCOUS : Plateau de Characou : occupations (dolmen, tumulus), Néolithique, Protohistoire
- 12 : ACCOUS : Col d'Iseye : Tumulus, Protohistoire
- 13 : BEDOUS : Plateau d'Ourdince : occupation (tumulus, cabanes), Protohistoire
- 14 : BEDOUS : Aulance : grotte sépucrale, néolithique
- 15 : OSSE-EN-ASPE : Petite clairière de Guilhers : tumulus, Protohistoire
- 16 : BEDOUS : Saint-Jean de Laché, prieuré, Moyen-Âge
- 17 : ACCOUS : Cabane det Caillau : occupation, Protohistoire possible



Chapelle Saint-Christau d'Aulet à Accous : chapelle, bassin et fontaines datent du Moyen-Âge

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION

D.1

L'ensemble des communes sont concernées par différents risques naturels à savoir :

- Les avalanches
- les inondations
- les mouvements de terrains (de type glissement de terrain ET de type cavités souterraines)
- les séismes
- les feux de forêts
- les tempêtes

a) Risques naturels et urbanisme

Le droit français rend obligatoire la prise en compte des risques dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'article L. 110 du Code de l'Urbanisme fixe les principes généraux dans ce domaine en imposant aux collectivités d'assurer la sécurité et la salubrité publique.

Plus précisément, les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme « déterminent les conditions permettant (...) de prévenir les risques naturels prévisibles ainsi que les risques technologiques », en prenant notamment en compte les zones devant être soumises à une réglementation spéciale.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les communes doivent réaliser une étude approfondie des risques avant de classer un terrain en zone constructible, et prévoir des suggestions pour la construction ou d'autres utilisations des sols (règles d'information, d'alerte, d'évacuation, etc.).

Une prise en compte insuffisante des risques prévisibles peut entraîner l'annulation des documents d'urbanisme, par le Tribunal Administratif, pour manque d'appréciation manifeste.

b) Outil de prévention

Les 4 communes du Vallon de Bedous(Accous, Bedous, Lées-Athas, Osse-en-Aspe) sont concernées par les risques naturels majeurs prévisibles : chacune des 4 communes a son PPRN composé d'une cartographie propre et de son règlement spécifique.

La commune de Bedous est située dans le périmètre d'un PPRN multi-risques (inondation, avalanche, séisme, mouvement de terrain) approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 1998.

Le PLU devra intégrer la réglementation du PPRN approuvé.

Par ailleurs, des zones soumises aux risques d'inondation ont été cartographiées dans l'Atlas des zones inondables du département des Pyrénées-Atlantiques :

— 1^{ère} phase réalisée par le CACG en 1994 pour le Gabarret

Ces zones devront être prises en compte dans le zonage ; en particulier les zones d'extension de crues ne devront pas faire l'objet d'une proposition d'urbanisation.

Les points réglementaires et méthodologiques relatifs à la prise en compte des risques naturels d'inondation sont regroupés dans le document joint en Etudes diverses :

-aménagement de la RN 134 , étude hydraulique du Gave d'Aspe réalisée par Sogreah en 1989,

-étude d'aménagement du Gave d'Aspe et de ses affluents réalisée par Stucky en 1998.

Informations complémentaires :

Camping municipal en bordure du Gave d'Aspe classé à risque d'inondation,

Il existe un barrage hydraulique exploité par EDF sous le régime de la concession qui doit faire l'objet d'un classement au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Une réflexion devra être menée sur les éventuels enjeux situés en aval de cet ouvrage.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION

D.1

c) Exposition du territoire

- Le risque avalanches

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux.

Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes. Les vitesses observées varient entre 10 km/h et 300 à 400 km/h, en fonction de la nature de la neige au point de départ et des conditions d'écoulement.

Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°.

Les cristaux de neige, qui se forment dans les nuages à partir de la solidification de micro gouttelettes d'eau autour de particules en suspension (particules salines, pollens, minuscules poussières...), ont des formes variables selon la température au sein du nuage : étoiles, aiguilles, plaquettes. Ces cristaux tombent sur le sol, formant une couche de neige, ou strate.

Le manteau neigeux, formé par les chutes successives de neige déposées au cours d'un hiver, a donc un aspect en "mille-feuilles".

À chaque épisode neigeux, il se forme une nouvelle couche sur le manteau, dont les caractéristiques dépendent des conditions nivo-météorologiques, principalement la température.

Sous les effets de son poids, du vent et surtout de la température, la neige évolue, se transforme et devient généralement moins cohérente et donc plus instable. On parle de métamorphose de la neige.

Lorsque le manteau neigeux s'est accumulé sur une pente, il n'est pas immobile. Sous l'effet de la gravité, il progresse vers l'aval, de quelques millimètres par jour : c'est le glissement.

- Le risque inondation

Majoritairement d'origine pluviale, l'inondation peut connaître des facteurs aggravants comme la nature imperméable du bassin, la densité hydrographique, la morphologie du lit fluvial, le taux de saturation du sol ou encore la concordance avec la fonte des neiges.

Il existe 3 grands types d'inondations :

- L'inondation par crue lente : elle concerne généralement l'aval des bassins, où s'accumulent de forts volumes ;
- L'inondation par crue rapide : elle se produit principalement sur de petits bassins versants frappés par des pluies intenses ;
- L'inondation par crue torrentielle : elle est provoquée par des précipitations extrêmes s'abattant sur des bassins versants de petite dimension et fortement pentus ; elle se caractérise alors par sa soudaineté et une vitesse d'écoulement qui dépasse 4m/s.

Le département est majoritairement concerné par des crues rapides. Certains petits bassins fortement pentus sont sujets à des crues extrêmes de type torrentiel.

Les phénomènes peuvent être amplifiés sur les hauts bassins (gave de Pau, d'Aspe et d'Ossau) par la fonte des neiges ou sur la partie ouest du bassin par l'influence de la marée (Adour maritime - Gaves Réunis - Nive et Nivelle - Ouhabia - Bidassoa).

Le nord du bassin est, de par sa topographie, concerné par des crues de plaine dont la durée moyenne varie entre 2 et 5 jours (Luy - Gabas - Lees - Adour).

- Le risque mouvements de terrains (de types glissement de terrain)

La commune de Bedous est concernée par ce risque, intégré au PPRN approuvé le 30 novembre 1998. La commune n'apparaît pas sur le site du BRGM www.bdmvt.net

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION**D.1****- Le risque mouvements de terrains (de types cavités souterraines)****Exploitation des mines et carrières :**

Accous et Bedous ont disposé de carrières sur leur territoire, maintenant terminées, pour lesquelles une vigilance est utile en cas de permanence de cavités souterraines.

Anciens travaux miniers et anciennes carrières (source BRGM et Porté à connaissance de l'Etat)		
ACCOUS	Mine du site « Roc Manaudas »	Charbon, lignite (Prospection, substances)
	Mine du site « Usine EDF	Phosphate (prospection, substance)
	Mine du site « Table de Souperret »	Cuivre, zinc (travaux (ouvrages), substances)
	Mine du site « Bordes »	Cuivre, fer (travaux (ciel ouvert, recherche), substances)
	Carrière communale de kaolin	Autorisation de fouille du 03/03/1914
	Carrière de plâtre et de kaolin de Casteig	Ancienne, dernière date : 24/11/1876
BEDOUS	Carrière communale d'ardoise Ardoisière	

Le sol des quatre communes dispose encore de matériaux intéressant la mise en place de carrière, comme le stipule le schéma départemental des carrières approuvé le 12 avril 2003 par arrêté préfectoral. Il s'agit notamment de lignite d'origine volcanique, intéressant la réalisation des ballastes de chaussées et de voies de chemin de fer. Il conviendra d'examiner l'éventualité d'inscrire tout ou partie de ces zones dans le document d'urbanisme pour un tel usage du sol.

Toutefois, la mise en place de carrières nouvelles présente un ensemble d'inconvénients qui ont fait l'objet d'annulation de pré-projets dans les années passées : à Accous pour des raisons notamment de paysage et d'identité communale, à Lees-Athas pour des risques de pollution de l'eau, dans tous les cas pour les nuisances liées aux déflagrations des explosifs.

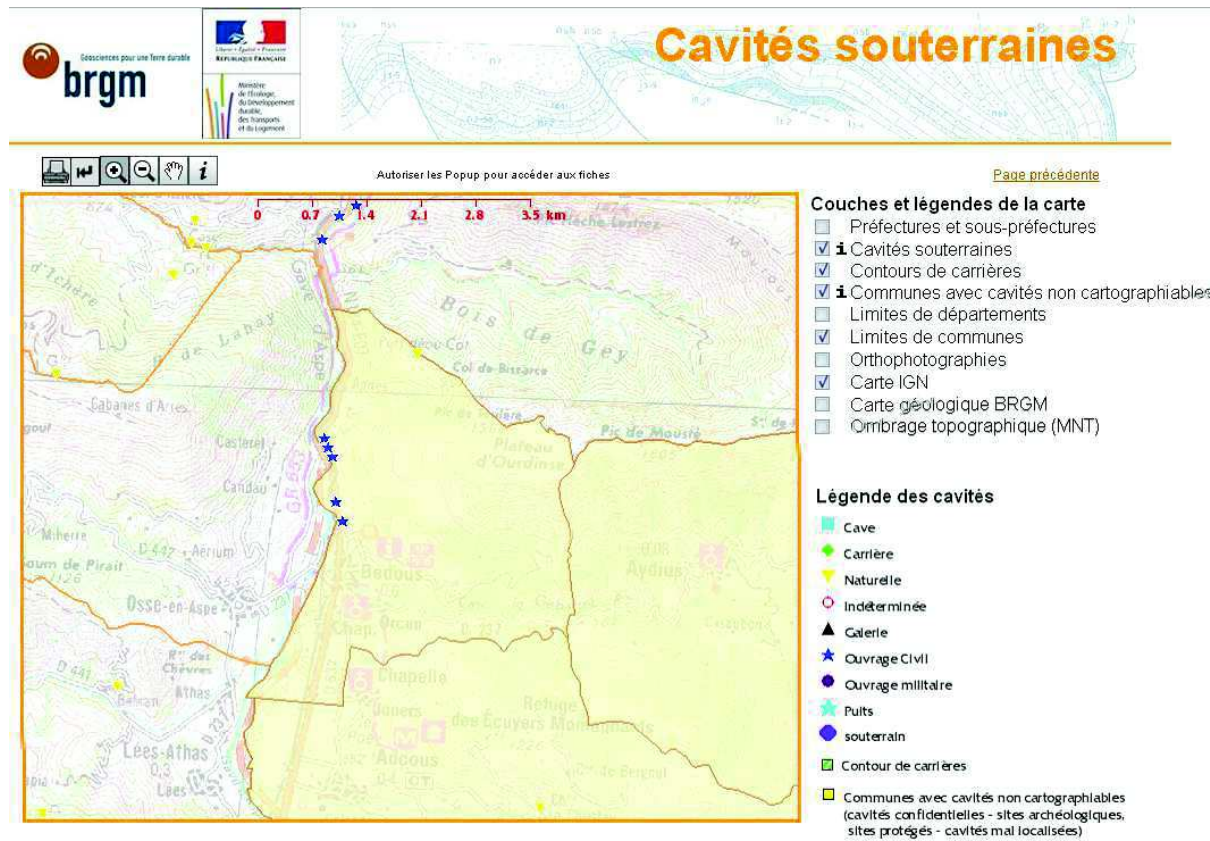
D'autres pistes d'exploitation des énergies renouvelables pourraient être explorées par la CC de la Vallée d'Aspe, avec la collaboration de services et sociétés de l'art.

Il existe sur le territoire communal de Bedous des cavités souterraines issues d'anciennes carrières, connues au Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM 2012). Le site du BRGM, dédié aux cavités souterraines www.bdcavite.net répertorie 8 cavités :

- 5 liées au réseau ferroviaire (étoiles bleues sur la carte du BRGM)
- 2 concernant une activité de carrière (une carrière située au lieu-dit Houndobre sur les parcelles B30-B31 et une carrière non située).
- 1 cavité naturelle nommée « *Puts deu Cot* » au *Sommet de Biscarce* (triangle jaune sur la carte du BRGM)

Cf carte page suivante.

La carte ne figure pas de localisation pour les 2 carrières.



Toutes les cavités ne sont pas affichées sur cette carte (confidentialité ...). Se rapprocher du BRGM pour plus d'informations.

Tableau de résultat [Exporter la liste](#) [Exporter les fiches](#)

Critères de sélection : Commune : BEDOUS (64104) , Type de cavité : Tous,
 Nombre de cavités sélectionnées : 8 (1 page)

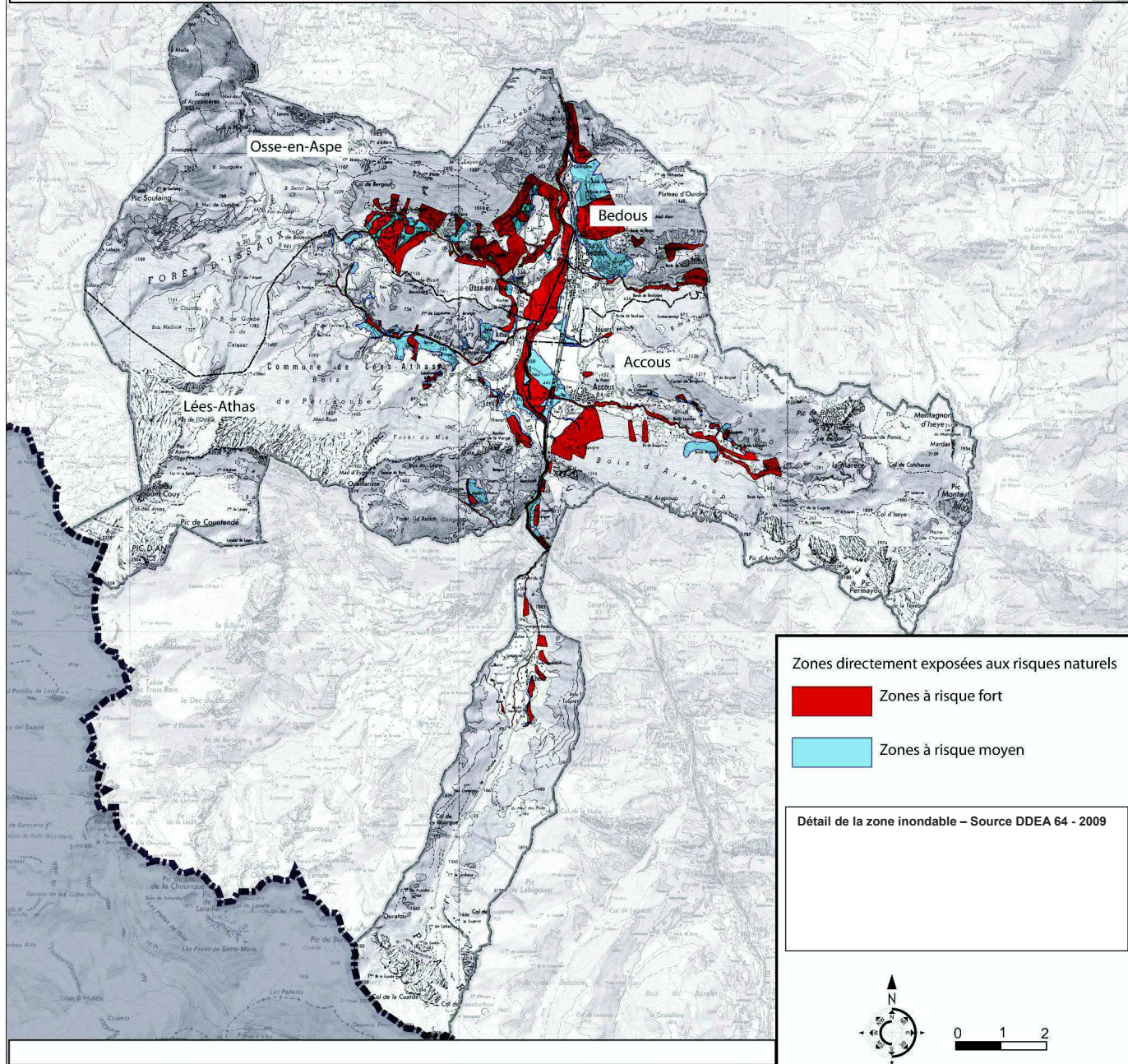
(*) ATTENTION, ces communes ont changé de code INSEE, le nouveau code est indiqué entre parenthèses.

N°	Identifiant	Nom	Type	Département	Commune
1	AQIAA3000177	Ancien tunnel SNCF 1 Nord	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
2	AQIAA3000178	Ancien tunnel SNCF 1 Sud	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
3	AQIAA3000179	Ancien tunnel SNCF 2	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
4	AQIAA3000180	Ancien tunnel SNCF 3 Nord	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
5	AQIAA3000181	Ancien tunnel SNCF 3 Sud	ouvrage civil	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
6	AQIAA3000183	Ardoisière	carrière	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
7	AQIAA3000184	Carrière communale d'ardoise	carrière	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)
8	AQIAA3000182	Puits-déou-Cot	naturelle	Pyrenees-atlantiques - (64)	BEDOUS (64104)

Captures d'écran faites depuis le site du BRGM www.bdcavite.fr



LES RISQUES NATURELS INONDATIONS



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION**D.1****- Le risque sismique Arrêté préfectoral en date 22 octobre 2010**

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations.

On distingue les séismes :

- d'origine tectonique, les plus dévastateurs (secousses, raz-de-marée...)
- d'origine volcanique
- d'origine humaine (remplissage de retenues de barrages, exploitation des sous-sols, explosions dans les carrières...).

Les communes du Vallon de Bedous (Accous, Bedous, Léas-Athas, Osse-en-Aspe) étaient préalablement inscrites en zone de sismicité moyenne 4 (décret 2010-12-54 du 22.10.2010 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-55 du 22.10.2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français).

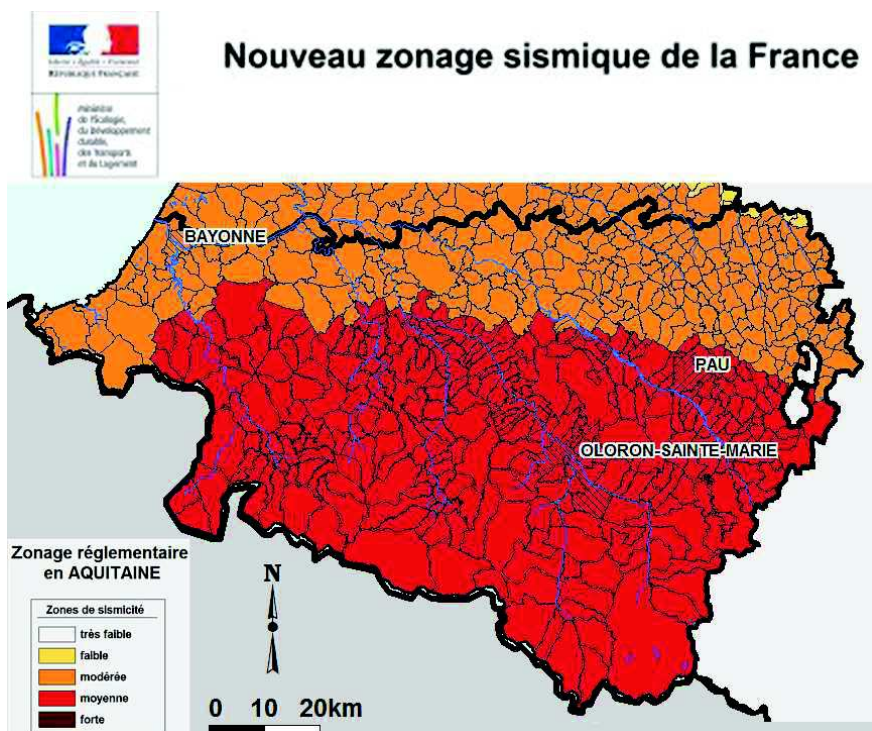
Ces nouveaux décrets portant délimitation des zones de sismicité du territoire français sont parus au Journal Officiel du 24 octobre 2010. Ce nouveau zonage vise à améliorer la préparation de la France à ce risque majeur, notamment par l'application de règles de constructions parasismiques.

La réglementation s'y référant vient d'être révisée pour prendre en compte les dernières avancées scientifiques et le nouveau code européen de construction parasismique, l'Eurocode 8.

L'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « normale » précise pour chaque type de bâtiment, équipement ou installation les règles à appliquer dans chaque zone sismique.

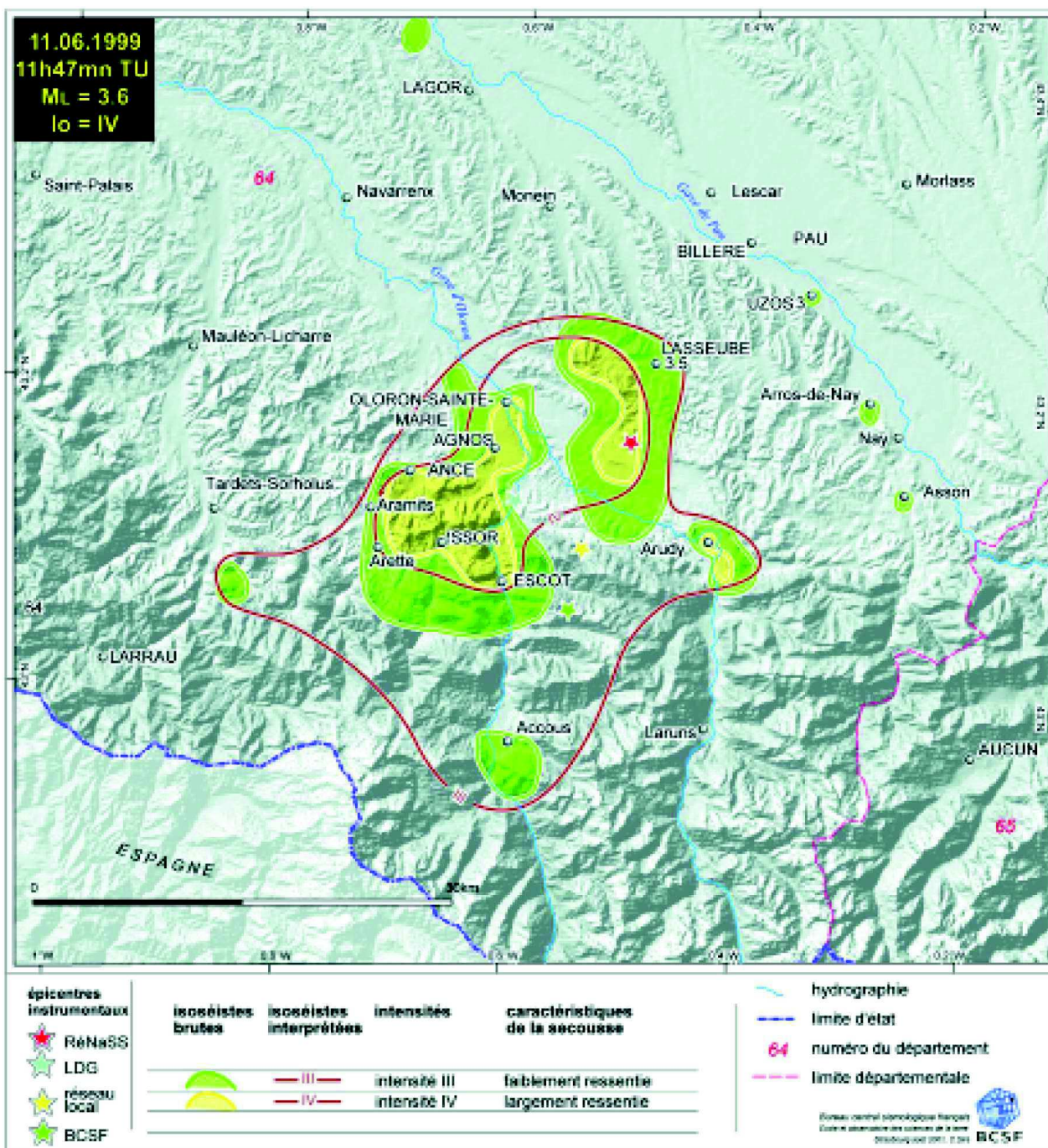
Selon les **décrets n°2010-1254 du 22 octobre 2010** relatif à la prévention du risque sismique et **n°2010-1255 du 22 octobre 2010** portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune de BEDOUS est classée en zone de sismicité moyenne (4) au nouveau zonage.

Cette réglementation est applicable à partir du 1^{er} mai 2011.



Extrait du zonage réglementaire de la carte régionale du nouveau zonage sismique de la France –

Source : Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement- 2010



DDRM Pyrénées Atlantiques - 2003

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION

D.1

- Le risque de feux de forêts (feux d'écobuage)

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent dans des formations forestières (arbres, arbustes d'âge et de densité variable) ou subforestières (feuillus et broussailles de type maquis ou garrigue).

Différents facteurs peuvent aggraver le risque :

- Le vent : il joue un rôle fondamental dans le développement et la propagation des feux de forêt ; il dessèche le sol et les végétaux, active la combustion par apport d'oxygène, accélère la progression du feu en couchant flammes, etc. ;
- La sécheresse : il en existe de deux types : atmosphérique (air sec) et pédologique (réserve en eau des sols qui joue sur l'inflammabilité des végétaux) ;
- La végétation : la composition chimique de la végétation (teneur en essences volatiles ou en résines) joue un rôle majeur dans la déclaration et la propagation de l'incendie. Plus la végétation est dense, plus les résineux sont nombreux, plus le risque est important. La mixité des essences et l'entretien des sous-bois permettent de diminuer de façon conséquente ce risque.

Le feu constitue un risque non négligeable dans l'ensemble des zones où est pratiqué l'écobuage pastoral. Ce risque semble par ailleurs se développer avec la déprise des activités pastorales et une fréquentation croissante et en toutes saisons pour les activités de loisirs (randonnée, escalade, etc.).

Toute activité d'écobuage est aujourd'hui soumise à autorisation, et doit être effectuée dans le respect de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2000 (autorisation de la commission d'écobuage, signalisation sur le terrain, etc.).



Ecobuage
(source la République des Pyrénées)



Quartier d'Ipère à Osse – Entraînement des pompiers sur la bonne conduite de l'écobuage - casernes du Groupement sud – Bedous
(source : La République des Pyrénées – 14 avril 2010)

L'écobuage pastoral est une pratique culturelle traditionnelle qui consiste à brûler **en hiver** la végétation indésirable sur les pâturages pour obtenir une meilleure repousse de l'herbe au printemps.

L'écobuage d'entretien a aussi pour objectif la diminution de la biomasse sur les domaines qui ne sont pas pâturés.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

1 LES RISQUES NATURELS ET LEUR GESTION**D.1****- Tableau de synthèse des différentes expositions de risques**

Communes	Avalanches	Inondations	Mouvements de terrains	Séismes	Feux de Forêts	Tempêtes
Accous	A	CT	F	1b	RF	Niveau 2
Bedous	A	CT	F	1b	RF	Niveau 2
Osse-en-Aspe	A	CT	F	1b	RF	Niveau 2
Lees-Athas	A	CT	F	1b	RF	Niveau 2

CT : crue torrentielle

F : fort potentiel de mouvements de terrains

1b : zone de sismicité faible

RF : risque de feux de forêt

Niveau 2 : Etat de vigilance

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LEUR GESTION**D.2**

Les risques technologiques sont, à la différence des risques naturels, exclusivement une résultante de l'activité humaine. Il possède trois origines potentielles : les activités industrielles, le transport de matières dangereuses et les barrages (et le risque de rupture).

La commune de Bedous n'est concernée par aucune installation classée SEVESO.

Centrale de production d'électricité Hydro-électricité et barrages :

Elle est concernée par une centrale de production d'énergie d'« Asasp »
Afin de tenir compte des évolutions possibles ou rénovations des installations de production d'énergie hydro-électrique (barrage sur le gave d'Aspe), les possibilités d'extensions devront être autorisées
Pôle de compétence hydro-électricité DREAL Midi-Pyrénées Division Energie (Toulouse)

Ouvrages de transports électriques :

Le territoire de la commune de Bedous est traversé par un ou plusieurs lignes de transport électrique (supérieure ou égale à 63 kV) qui créent à leurs abords une servitude d'utilité publique (voir Annexe pièce 5)

Ouvrages de transports d'hydrocarbures ou de gaz :

La commune de Bedous n'est concernée par aucun puits de gaz ou canalisation de transports d'hydrocarbures.

Salubrité publique :

Voici l'inventaire des sites industriels et activités de services dont l'activité est terminée ou en cours.

Tableau de résultat

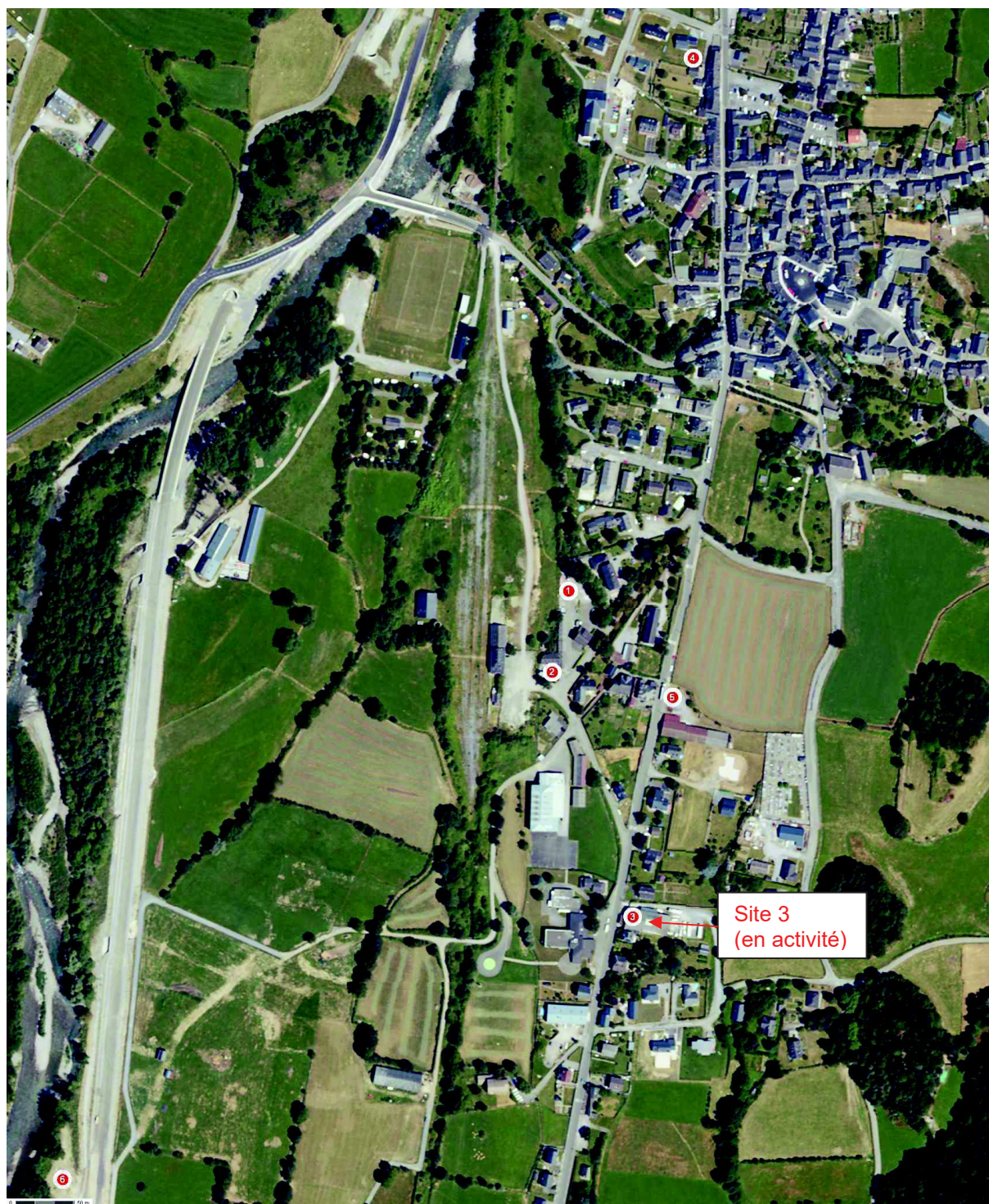
Rappel des paramètres :
Commune : BEDOUS

Nombre de sites : 6 (1 page)

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert étendu (m)	Y Lambert étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision
1	AQI6401348	Larré Jean	Concassure de quartzite	Gare (avenue de la)	Avenue Gare (de la)	BEDOUS (64104)	c23.7	Activité terminée	Inventorié	359873	1781494			
2	AQI6403591	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques; SGREG Sud Ouest	Dépôt de bitume	Lieu dit	Terrain subdivision DDE	BEDOUS (64104)	v89.01z	Activité terminée	Inventorié	359863	1781484			
3	AQI6402272	Transport Lepretre; Garage de la Vallée d'Aspe (Société du); Verdý (Société de transport Autos Verdý)	Garage, station service	Route nationale 134		BEDOUS (64104)	g45.21a, g47.30z	En activité	Inventorié	359983	1781424			
4	AQI6401388	Ambiela Louis	Dépôt de liquides inflammables	Route nationale 134		BEDOUS (64104)	g47.30z, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	360085	1782506			
5	AQI6401349	Villa Frédéric	Fabrication d'eau de javel, dépôt de chlore			BEDOUS (64104)	c20.41z	Activité terminée	Inventorié	360204	1781915			
6	AQI6400128	Mairie de Bedous	Décharge d'ordures ménagères	Lieu dit Coudure (la)		BEDOUS (64104)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	360413	1781023			

Captures d'écran faites sur le site du BRGM Basias.net

Le site 3 AQI6402272 (Garage station service) est en activité.



localisation des sites BASIAS (DREAL) en activité

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D LES RISQUES

3 EXPLOITATION DU SOL ET DU SOUS-SOL**D.3****Les carrières**

Les documents graphiques joints au Schéma départemental des carrières (approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2003) font apparaître que le territoire de la commune de Bedous comporte des zones à éléments ou préjugés favorables de ressources en matériaux de carrières.

Néanmoins les zones propices se trouvent être situées dans le lit majeur des cours d'eau et notamment du gave d'Aspe, qui se trouvent être majoritairement des zones humides et de zones d'habitats protégés au titre de Natura 2000.

D'autre part, il existe sur le territoire de la commune de Bedous :

- des cavités souterraines issues d'anciennes carrières souterraines dont l'activité est abandonnée ; il s'agit en particulier des vestiges d'exploitation souterraine suivante

- une carrière communale non située,
- une carrière située sur les parcelles B 30 et 31.

PARTIE 2 - DEVELOPPEMENT SOCIAL

A – Démographie

B – Habitat et construction

C – Equipements, réseaux, services

D – Potentiel foncier